C.R.I.C. N° 154 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission chargée de questions européennes

Jeudi 18 mars 2021

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance.....1

Auditions.....1

Accord global UE-Chine sur les investissements.....1

Désignation d'un corapporteur

Intervenants : M. le Président, Mme Laruelle.....1

Audition de M. Van Gheel, Directeur de la politique commerciale de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement

Intervenants : M. le Président, M. Van Gheel, Directeur de la politique commerciale de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement.....1

Audition de M. Dehalu, Conseiller économique à l'Union wallonne des entreprises (UWE)

Intervenants : M. le Président, M. Dehalu, Conseiller économique à l'Union wallonne des entreprises (UWE)….3

Audition de Mme Frangville, Chargée d'études chinoises et Coordinatrice du Centre de recherche sur l'Asie de l'Est à la Maison des sciences humaines de l'Université libre de Bruxelles (ULB)

Intervenants : M. le Président, Mme Frangville, Chargée d'études chinoises et Coordinatrice du Centre de recherche sur l'Asie de l'Est à la Maison des sciences humaines de l'Université libre de Bruxelles (ULB).....6

Audition de M. Givron, Coordinateur Chine chez Amnesty International Belgique francophone

Intervenants : M. le Président, M. Givron, Coordinateur Chine chez Amnesty International Belgique francophone.....9

Échange de vues

Intervenants : M. le Président, Mme Grovonius, MM. Bierin, Evrard, Desquesnes, Beugnies, Sahli, M. Van Gheel, Directeur de la politique commerciale de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement, M. Dehalu, Conseiller économique à l'Union wallonne des entreprises (UWE), Mme Frangville, Chargée d'études chinoises et Coordinatrice du Centre de recherche sur l'Asie de l'Est à la Maison des sciences humaines de l'Université libre de Bruxelles (ULB), M. Givron, Coordinateur Chine chez Amnesty International Belgique francophone.....12

Organisation des travaux

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Bierin.....24

Le devoir de diligence des entreprises.....25

La politique industrielle et d'innovation de l'Union européenne.....25

Les Fonds structurels européens (FEDER et FSE).....26

La politique numérique de l'Union européenne.....26

Projet « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux » du Comité européen des régions et de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE).....26

Liste des intervenants.....27

Abréviations courantes.....28

COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES

Présidence de M. Marcourt, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 5 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

AUDITIONS

ACCORD GLOBAL UE-CHINE SUR LES INVESTISSEMENTS

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur l'accord global UE-Chine sur les investissements.

M. Cornillie a déjà été désigné en qualité de rapporteur.

Désignation d'un corapporteur

M. le Président. – M. Cornillie étant absent cet après-midi, il convient de désigner un corapporteur.

Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Laruelle.

Mme Laruelle (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Audition de M. Van Gheel, Directeur de la politique commerciale de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement

M. le Président. – La parole est à M. Van Gheel.

M. Van Gheel, Directeur de la politique commerciale de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, en guise d'introduction, quelques mots sur le contexte de cet accord.

Après sept ans de pourparlers et 35 cycles de négociations, les discussions entre la Chine et l'Union européenne pour la conclusion d'un accord sur les investissements se sont accélérées subitement fin de l'année passée.

Les concessions faites par Pékin sur l'accès au marché, les conditions de concurrence équitable et le développement durable ont mené la Commission européenne à estimer que le moment était venu, fin 2020, de finaliser les négociations.

Comme vous l'avez déjà entendu, l'existence de cet accord de principe pour la conclusion des négociations a été confirmée au niveau politique lors d'une vidéoconférence le 30 décembre réunissant la Présidente de la Commission, le Président du Conseil européen, la présidence tournante du Conseil et le président chinois, Xi Jinping.

Depuis le début des négociations, y compris dans les mois qui ont précédé leur conclusion, la Belgique a toujours insisté auprès de la Commission européenne sur l'importance du contenu de l'accord plutôt que du calendrier.

S'agissant du contenu, il faut d'abord reconnaître que cet accord permet de réelles avancées en termes d'accès au marché pour les investissements européens et contient des engagements de la Chine en termes d'équité des conditions de concurrence pour nos investisseurs et de développement durable.

En matière d'investissements, il s'agit de l'accord le plus ambitieux que la Chine ait jamais convenu avec un pays tiers. Concrètement, cet accord améliore l'accès des investisseurs européens au marché chinois dans tous les secteurs économiques en formalisant le niveau d'ouverture actuel qui était, jusqu'ici, non contraignant.

L'accord va néanmoins plus loin et prévoit de nouvelles possibilités d'accès au marché dans des secteurs comme l'automobile et, en particulier, pour les nouveaux véhicules électriques, les services internet sur le cloud, les services financiers, les biotechs et dans le domaine de la santé.

En termes de concurrence équitable, l'accord prévoit des règles contre le transfert forcé des technologies, des

obligations pour les entreprises publiques en termes de non-discrimination, ainsi que des règles de transparence pour les subventions.

Il s'agit là de réelles avancées pour nos investisseurs en Chine qui font trop souvent face à des conditions déloyales.

Enfin, il est important de souligner que l'accord permettra aussi de promouvoir nos valeurs fondamentales et nos objectifs de durabilité. Pour la première fois, la Chine a accepté des dispositions en matière de développement durable dans ce type d'accord, avec notamment un engagement de mettre en œuvre l'accord de Paris et des engagements en termes de responsabilité sociale des entreprises.

Ces règles sont, par ailleurs, soumises à un mécanisme de règlement des litiges, comme dans les accords de libre-échange de l'Union européenne.

Cet accord est-il suffisant, voire opportun ? Répond-il à toutes les demandes de l'Union européenne et de la Belgique ? Offre-t-il toutes les garanties attendues ?

Il appartiendra au niveau politique d'y répondre et la réponse devra sans doute être plus nuancée qu'un simple oui ou non. Comme dans chaque négociation, une satisfaction complète sur l'entièreté des demandes formulées est peu probable. On ne peut pas non plus s'attendre, de manière réaliste, à ce que l'accord d'investissement permette de régler, à lui seul, toutes les questions avec la Chine, avec qui nous partageons une relation économique et géopolitique complexe. Il s'agit d'un outil de l'Union européenne dans sa relation stratégique avec la Chine. L'accord devra au final être évalué, non seulement pour ses propres mérites, mais également au regard du contexte géopolitique changeant de notre relation avec la Chine. Cette double conditionnalité complique les choses.

Il appartiendra à la Belgique et ses entités de se positionner sur cet accord quand il sera présenté au Conseil. Il n'y a pas, à ce stade, de position définitive sur l'accord. Je peux déjà vous indiquer que les différentes parties prenantes en Belgique ont indiqué qu'elles gardaient de réelles interrogations sur un certain nombre de points.

D'abord, c'est le cas certainement pour l'aspect lié à la protection des investissements qui est complètement absent de l'accord, la Commission n'ayant pu obtenir de la Chine qu'un engagement de continuer à travailler sur cette question. Cette absence nous cause un réel problème.

C'est le cas aussi des concessions faites par l'Union européenne en termes d'ouverture du marché européen des énergies renouvelables. L'ouverture n'est, certes, pas illimitée, mais elle touche un secteur hautement sensible et qui pose des questions en termes d'applications pratiques. La Belgique continue donc d'émettre de fortes réserves sur ce point.

C'est enfin le cas s'agissant des clauses sociales et en particulier en lien avec le travail, une thématique sur laquelle la Belgique s'est positionnée en pointe au sein des discussions européennes pour exiger de la Commission européenne qu'elle obtienne des garanties très solides des Chinois. À cet égard, nous constatons que les textes de l'accord prévoient un engagement de la Chine à faire des efforts contenus et soutenus pour suivre la ratification des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail, notamment sur le travail forcé.

Tout en saluant cet engagement, on ne peut pas regretter qu'il ne soit pas assorti de toutes les garanties permettant son respect dans les faits. Ces éléments de réserve ont été formellement communiqués oralement et par écrit dans le cadre du comité de politique commerciale où je siège pour la Belgique et le COREPER au sein du Conseil de l'Union européenne.

En termes de timing, les négociations sont donc terminées et ne devraient a priori pas être rouvertes. Pour autant, le travail sur cet accord se poursuit pour affiner le texte au niveau technique et juridique. Il sera également traduit. Le texte est analysé en profondeur et évalué au niveau politique, que ce soit dans cette enceinte ou avec les autres entités fédérées, au niveau fédéral et au niveau du Parlement européen.

L'accord devrait être, in fine, présenté par la Commission au Conseil et au Parlement européen pour accord. Au début de l'année prochaine, probablement sous présidence française du Conseil. La Belgique aura à ce moment l'occasion d'exprimer officiellement sa position sur cet accord qui devra réunir une majorité qualifiée au Conseil et l'approbation du Parlement européen pour entrer en vigueur. D'ici là, nous restons en contact étroit avec la Commission européenne pour encourager à maintenir un haut degré d'ambition sur les engagements pris par la Chine dans cet accord.

Nous demandons par ailleurs à la Commission européenne de faire régulièrement le point sur la ratification et la mise en œuvre des conventions de l'OIT par la Chine et de faire des rapports de l'évolution sur le terrain dans les comités pertinents du Conseil, tels que le Comité de la politique commerciale ou le Comité des droits humains.

Nous veillerons aussi à continuer à suivre les négociations sur le mécanisme de protection des investissements pour lequel un engagement a été pris de tenter d'aboutir endéans les deux ans avec la Chine. Dans l'intervalle, les accords nationaux de protection des investissements des États membres de l'Union européenne restent en vigueur.

Je vous remercie de votre attention et je suis évidemment à disposition pour vos questions.

Audition de M. Dehalu, Conseiller économique à l'Union wallonne des entreprises (UWE)

M. le Président. – La parole est à M. Dehalu.

M. Dehalu, Conseiller économique à l'Union wallonne des entreprises (UWE). – Merci, Mesdames et Messieurs les Députés, pour cette audition.

Je ne vais pas paraphraser M. Van Gheel qui a déjà planté un contexte assez clair de cet accord.

Permettez-moi de vous donner, à l'entame de cette présentation, le sentiment qui prévaut du côté du patronat par rapport à l'accord qui est annoncé par la Commission. On n'a pas sabré le champagne. Du côté du patronat, cela n'a pas été de grandes effusions de joie. Néanmoins, on garde un regard attentif et ouvert aux avancées qui sont proposées par le texte en l'état.

La Commission a dit, lors d'une audition, que le contexte avec la Chine était le suivant : « La Chine est un partenaire de négociation, la Chine est un concurrent économique et la Chine est un rival systémique ». Je pense que c'est le point de départ que l'on peut choisir pour apprécier la lecture de cet accord.

Il convient de préciser, pour que l'on soit bien d'accord là-dessus à l'entame de cette discussion, qu'il ne s'agit pas d'un accord commercial. L'accord qui est proposé ici à la discussion, c'est un accord sur les investissements qui vise à cadrer les investissements réciproques.

Pour les entreprises et le patronat de façon globale, les trois domaines qui sont avancés, qui sont abordés dans le projet d'accord sont importants :

- le *level playing field*, donc la concurrence équitable, est certainement un sujet de discussion avec la Chine ;
- le développement durable également qui est abordé, avec certes des limites, mais abordé franchement dans l'accord est également à souligner ;
- l'accès au marché, donc la libéralisation du marché chinois pour les investissements étrangers est également un élément extrêmement important, vous vous en doutez.

Il faut également reconnaître que l'on n'aurait pas pu, du côté des autorités européennes, négocier un accord comme celui qui vient d'être négocié avec le Royaume-Uni. C'est totalement illusoire de penser que l'on pourrait arriver à un tel degré d'intégration avec le partenaire chinois compte tenu du contexte donné par la Commission : rival et concurrent systémique.

Les points importants pour les entreprises sont : le fait que cet accord permette de garantir aux investisseurs de l'Union européenne un meilleur accès au marché chinois, que cela permette également aux Européens sur le marché chinois de commencer à lutter avec des armes plus égales, de développer les flux commerciaux entre les deux parties et de commencer à cadrer le champ régulatoire.

Peut-être un mot sur les statistiques. Les investissements réciproques entre la Chine et le continent européen sont-ils importants ? Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a beaucoup d'échanges.

Dans les chiffres, ce sont ceux de la commission, que vous retrouverez dans les documents publiés il y a quelques semaines par cette dernière, on est aux alentours de 150 milliards d'euros d'investissements cumulés depuis 2000 investis par les entreprises européennes sur le continent chinois. Donc, on est dans des ordres de grandeur importants avec une progression qui est constante.

Du côté chinois, on a vu un véritable décollage des investissements au sein de l'Union européenne et très fortement du côté britannique d'ailleurs depuis les années 2010. Donc, les flux d'investissements chinois vers l'Union européenne sont aujourd'hui de plus en plus importants.

Un élément important également, c'est la répartition géographique des investissements européens vers la Chine. La Belgique, ce n'est pas négligeable, a beaucoup d'investissements au regard de la taille de notre économie qui sont réalisés en Chine, mais il faut constater que le gros de la masse investie vient du côté allemand et français, singulièrement poussé par l'industrie automobile qui a des morceaux de sa chaîne de valeurs qui sont adéquatement situés en Chine pour des raisons économiques bien évidentes.

Je ne vais pas entrer dans le détail de la structure de l'accord, au risque de déborder sur ce que mes compatriotes d'audition vont détailler. Les points les plus importants, comme je vous le disais, sont au nombre de trois. C'est : le développement durable, l'accès au marché, les conditions de concurrence équitables. Je vais vous donner quelques mots sur ces trois éléments-là.

Au niveau de la libéralisation, il y a une précision qu'il faut apporter immédiatement, c'est que l'on travaille sur base d'un champ qui est relativement restreint par les annexes qui ont été publiées la semaine dernière par la Commission. Chaque secteur fait l'objet d'un détail de ce qui est ouvert du côté chinois en termes d'investissements aux investisseurs européens.

Si vous parcourez les annexes – c'est un travail particulièrement laborieux, il y a 80 pages, c'est extrêmement technique –, force est de constater que sur chaque secteur qui est abordé, il y a des restrictions qui s'appliquent.

La libéralisation n'est pas totale, mais elle a au moins le mérite d'aborder les sujets de façon franche et de donner un cadre plus précis quant à ce qu'il est

permis aujourd'hui aux investisseurs européens de faire sur le marché chinois. Les parties s'engagent à ne pas imposer de limitation – c'est singulièrement à destination des Chinois, bien entendu –, notamment en termes de nombre d'entreprises qui peuvent investir sur le marché chinois. La valeur des transactions est également abordée, le nombre d'opérations ainsi que le nombre d'employés étrangers qui sont autorisés à travailler dans les investissements faits par les entreprises européennes sur le marché chinois. Ce sont des points qui n'étaient pas franchement abordés, cadrés jusqu'ici et qui aujourd'hui, feraient l'objet, si tant est que l'accord soit avalisé par les deux parties, d'un cadre un peu plus clair voire nettement plus clair dans certains cas.

Un point important pour nos entreprises est que, dans un certain nombre de secteurs, de domaines, l'obligation d'entreprises conjointes, de joint-venture, est abrogé. On n'est plus obligé de s'associer à une entreprise locale pour exercer une activité, mais à nouveau dans la limitation de ce qui est prévu dans les annexes.

D'autres éléments positifs actuellement proposés dans le cadre de l'accord concernent que les parties s'engagent à ne plus imposer d'obligations, notamment en termes de pourcentage d'exportation, de pourcentage d'intrant domestique – c'est important – et de transfert de technologie, cela a été abordé par M. Van Gheel. La localisation du siège de l'entreprise n'est également, dans certains cas, plus une contrainte.

Autre élément important, les deux parties s'engagent à ne pas accorder d'avantages qui seraient associés à des obligations. Des obligations un peu du même type : pourcentage d'intrant domestique, transfert de technologie forcée, et cetera. Il s'agit là d'avancées qui rendent le champ d'investissement pour nos entreprises plus claires et plus confortables. Singulièrement, cette question des transferts de licences et de technologies est fondamentale pour nos entreprises. Quand elles doivent aller en Chine pour y placer un bout de la chaîne de production, un bout de la chaîne de valeur parce que, pour des questions de compétitivités, c'est un impératif. Un des gros problèmes, c'est évidemment les aspects liés à la propriété intellectuelle. Les transferts de technologie forcés imposés lors de ces investissements sont un véritable enjeu pour la sauvegarde des efforts de recherche que l'on fait en Europe et de la compétitivité de nos entreprises. Le fait que cela soit bien plus cadré dans le cadre de cet accord est un véritable plus.

Il existe un certain nombre d'exclusions : j'ai déjà parlé des annexes, mais il y en a d'autres. À commencer par les secteurs qui ne sont pas concernés par l'accord, notamment les secteurs audiovisuels, le régalien, la pêche, l'agriculture, l'énergie ; tout cela n'entre pas le champ de l'accord. La question des marchés publics fait également l'objet de plusieurs exclusions.

Un autre pan important pour nos entreprises concerne les conditions de concurrence équitable sur le marché chinois. La Chine annonce vouloir s'engager à veiller à ce que les entreprises européennes qui investissent sur le marché chinois puissent jouer à arme plus égale avec les entreprises locales. Pour ce faire, la Chine annonce qu'elle s'engage à ce que les entreprises publiques chinoises prennent leurs décisions sur base de considération commerciale d'abord, s'engage à ne pas discriminer à l'égard des investisseurs européens notamment et, en cas de dérapage, en cas de problème, elle s'engage à mener des consultations avec les parties prenantes. Vous voyez que l'on est ici dans quelque chose d'assez léger en matière de protection. Comme le disait M. Van Gheel il ne s'agit pas, aux grands regrets également de nos entreprises, d'un accord qui vise à protéger les investissements sur le marché chinois.

Il y a la question des subventions ; c'est un sujet particulièrement important quand on considère à la Chine. Ici, la Chine s'engage à davantage de transparence. Il ne s'agit pas d'arrêter les subventions à leurs entreprises stratégiques : il s'agit d'être un peu plus clair, de sorte qu'on en connaîtra un peu plus sur les règles du jeu qui s'appliquent sur le terrain.

La protection des informations commerciales est également ciblée. La Chine s'engage à y accorder plus de confidentialité, à garantir la confidentialité. La sécurité juridique est également, à certains égards, annoncée comme étant renforcée.

Un sujet important pour nos entreprises concerne le développement durable dans son ensemble. On a encore eu une discussion avec nos administrateurs à ce sujet, qui est un point fondamental dans l'approche de cet accord par nos entreprises. Le fait que l'accord en l'état aborde un certain nombre d'éléments liés au développement durable est un véritable progrès. On peut regretter que certains des engagements pris par la Chine sont soit des engagements un peu recyclés, soit ne soient pas de la fermeté que l'on aurait espéré pouvoir conclure.

Pour ne citer que quelques-unes des avancées liées au développement durable, il y a la question des normes : les deux parties s'engageant à ne pas abaisser les normes environnementales pour attirer les investissements notamment. Il y a l'engagement de la Chine à mettre en œuvre efficacement – je reprends les termes de l'accord – des accords multilatéraux, notamment sur l'environnement, avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, et l'Accord de Paris.

Il y a l'engagement de la Chine à mettre en œuvre les conventions qu'elle a déjà ratifiées à l'OIT et – prenons ici des pincettes – s'engage à réfléchir à ratifier certaines des conventions de l'OIT qu'elle n'a pas encore ratifiées. On pense ici aux conventions relatives au travail forcé. Vous savez que c'est un sujet

particulièrement prégnant avec la Chine. Ici, on pourra regretter le caractère non contraignant de cet engagement, compte tenu des enjeux auxquels ce pays est confronté en la matière.

La Chine s'engage également à promouvoir la responsabilité sociétale des entreprises au sein de son tissu d'entreprises. On doit reconnaître que, ici, les engagements en termes de promotion sont assez flous, mais présents ; le concept est dans l'accord.

Enfin, elle s'engage à associer la société civile dans le cadre de la promotion du développement durable.

Il y a donc beaucoup d'aspects liés au développement durable sont abordés, parfois de façon relativement contraignante, d'autres fois de façon un peu légère, il faut bien le reconnaître. Néanmoins, la discussion est ouverte. Force est de constater – c'est un point important de comparaison –, quand on regarde ce qui a été obtenu dans le cadre des autres accords, notamment l'accord US-China, le fameux accord Phase 1, et l'accord Asie-Pacifique, dans lesquels les questions de développement durable ne sont pas abordées. On est donc face à un projet d'accord sur lequel on a le développement durable inscrit comme point de discussion.

La Commission européenne a d'ailleurs produit un petit tableau qui compare les différents éléments des trois plans. Force est de constater que l'on retrouve pas mal de choses du côté de l'accord européen que l'on ne retrouve pas du côté des autres accords. On ne peut pas dire que l'on est face à quelque chose de particulièrement déséquilibré, c'est même plutôt avantageux quand on le compare à ce que les partenaires étrangers ont obtenu. Un des arguments importants est que, pour apprécier les limitations de l'accord, ce que les Américains ont réussi à négocier. Vous savez que l'administration Trump a imposé des tarifs particulièrement élevés aux importations chinoises à destination des États-Unis. On peut se dire qu'il aurait été assez miraculeux d'obtenir beaucoup plus du côté européen sans avoir mis en place ce type de mesure de rétorsion. Il faut donc apprécier les résultats obtenus par la Commission à l'aune de cette situation.

Permettez-moi de conclure en vous synthétisant mon propos.

Les entreprises wallonnes apprécient cet accord d'un regard favorable. La démarche est en tout cas appréciée parce qu'elle permet de rééquilibrer la relation commerciale qu'il peut y avoir entre la Chine et l'Union européenne.

Certains éléments de cet accord sont particulièrement importants pour nos entreprises, j'en ai cité quelques-uns : les entreprises conjointes, la concurrence équitable sur le marché chinois, les transferts de technologies.

Ce sont des éléments sur lesquels nos entreprises rencontrent quotidiennement des difficultés quand elles sont présentes sur le marché chinois. La question du développement durable est à nouveau abordée, de façon franche.

Un élément important : il convient de garder à l'esprit que, si nos entreprises ne sont pas toujours concernées directement par les investissements réalisés en Chine, elles le sont souvent de façon indirecte. On peut reprendre ici l'exemple de l'industrie automobile, dans laquelle nos entreprises industrielles sont fort intégrées, fort présentes, notamment en lien avec l'industrie automobile allemande. Le fait que les investissements réalisés en Chine soient mieux cadrés et bénéficient, quelque part, à l'industrie automobile allemande, bénéficie également de façon indirecte à nos entreprises.

Un élément avancé par la Commission et qui est de nature universelle, c'est que certains aspects de l'accord bénéficient non seulement à l'Union européenne, mais également à d'autres régions sur base de la clause de la *most-favoured-nation*, qui permet de faire bénéficier des avancées obtenues dans l'accord à l'ensemble des parties prenantes en contact avec la Chine, notamment nos partenaires américains et japonais.

Enfin, un autre élément qui nous permet d'avoir une appréciation prudente, mais favorable à la démarche, c'est que cet accord – et M. Van Gheel l'a également cité – n'a pas vocation à régler tous les enjeux que l'on a avec la Chine. Il y a d'autres outils qui ont vocation à servir de levier, de points de discussion, de mécanismes de cadrage de notre relation avec la Chine, notamment dans la promotion de nos valeurs. Il y a la *due diligence legislation* qui arrive ; on a les *screenings* des investissements, le fameux dossier actuellement en discussion permettant de traiter les questions de sécurité ; on a le *Instrument on foreign subsidies* qui permet de cadrer également la protection sur le marché intérieur, et ainsi de suite. L'accord ici proposé n'est qu'une brique dans le panel d'outils que l'Europe a ou aurait à sa disposition pour cadrer la relation avec la Chine.

J'en termine par là, je vous parlais de prudence. Évidemment, il s'agit de rester extrêmement prudent par rapport à la Chine. L'entame de cette présentation, que j'avais faite en citant le point de départ de la Commission européenne – la Chine est un rival systémique – doit rester à l'esprit de tous.

Les points qui nous permettent de justifier cette prudence sont les suivants.

D'une part, cet accord entérinerait, si tant est qu'il soit signé, une relation asymétrique. L'ouverture du marché européen aux investisseurs chinois serait plus importante que l'ouverture proposée par les Chinois aux investissements européens.

Néanmoins, cela permettrait de recadrer un peu les choses, mais la relation resterait asymétrique.

Autre point d'attention, l'accord est toujours en cours de négociation. La Commission annonce que l'essentiel se trouve dans ce qu'il nous est aujourd'hui possible de lire. Néanmoins, on n'est jamais à l'abri de changements importants. Souvent, le diable se cache dans les détails dans ce type d'accord. Il convient de rester particulièrement attentif à cet égard.

Une série des annexes n'est pas encore publiée et celles qui l'ont été récemment montrent que l'exercice a ses limites.

De plus, et cela ressort systématiquement des discussions que l'on peut avoir avec les entreprises au sujet de la Chine, c'est que la réalité des accords est souvent bien différente de la réalité du terrain. Ce que nos entreprises vivent sur le terrain, singulièrement avec les autorités locales chinoises, est souvent plus difficile que ce qui est prévu par les accords et par la volonté affichée des autorités centrales.

M. Van Gheel l'a aussi mentionné, il n'y a pas de protection forte des investissements dans l'accord à ce stade-ci. La question des sanctions n'est pas claire non plus, notamment au niveau du mécanisme de règlement des différends d'États à États. Comme cela a été dit, cela va être négocié, mais cela n'est pas très clair.

Un élément important, c'est que cet accord sera toujours « inféodé » aux lois chinoises internes, qui prévalent et qui domineront les règles prévues dans cet accord, notamment au niveau de la protection des données et au niveau de la loi chinoise sur les investissements étrangers qui prévaudront.

La question des engagements et le caractère concret des engagements en matière de développement durable ne sont pas clairs à certains égards.

Pour terminer, nos entreprises tiennent à rappeler l'importance des questions de développement durable, de droits de l'homme, de démocratie ainsi que les questions environnementales qui sont, pour nos chefs d'entreprises, des questions éminemment importantes et qu'il convient de garder toujours en ligne de mire quand on apprécie la lecture de cette proposition.

Dans ce cadre-là, une interrogation – on n'a pas encore d'avis tranché sur la question, mais c'est un point de discussion.

Ne serait-il pas adéquat, à un certain moment, de se concerter avec nos partenaires stratégiques, singulièrement les États-Unis, avec lesquels on partage des valeurs fondamentales pour parvenir à une relation avec la Chine qui soit la plus favorable possible, notamment au niveau des questions de droits humains et des questions environnementales ?

J'espère ne pas avoir été trop long. Je vous remercie pour votre attention.

Audition de Mme Frangville, Chargée d'études chinoises et Coordinatrice du Centre de recherche sur l'Asie de l'Est à la Maison des sciences humaines de l'Université libre de Bruxelles (ULB)

M. le Président. – La parole est à Mme Frangville.

Mme Frangville, Chargée d'études chinoises et Coordinatrice du Centre de recherche sur l'Asie de l'Est à la Maison des sciences humaines de l'Université libre de Bruxelles (ULB). – Mesdames et Messieurs les Députés, je voulais procéder à une entrée en matière par un bilan des 20 dernières années, c'est-à-dire depuis 2001, depuis l'entrée de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce.

Je voudrais commencer par dire qu'il y a un malentendu, qui est très répandu, qui consiste à croire que la Chine, en devenant une puissance économique internationale, s'est alignée sur une série de normes et est devenue un partenaire « normal », un partenaire comme un autre.

Je pense que c'est une erreur, parce que le régime chinois n'a rien d'ordinaire, vous le savez tous, et l'idée selon laquelle le développement économique chinois, en particulier depuis son entrée dans l'OMC, va inévitablement mener à une libéralisation est fausse. C'est un mythe qui dure depuis 20 ans, qu'il faut déconstruire. Le régime chinois le reconnaît d'ailleurs lui-même, puisqu'il dit que sa démocratie, son économie de marché et son système d'État de droit sont tous des systèmes avec des caractéristiques chinoises.

Qu'est-ce que cela veut dire, au vu des 20 dernières années, ces caractéristiques chinoises ?

Concernant l'État de droit – je vais passer rapidement –, c'est un troisième amendement qui a introduit dans la Constitution chinoise, en 1999, la notion de *yi fa zhi guo*, qui est souvent traduite, par erreur, par « État de droit ». En fait, *yi fa zhi guo*, cela veut dire « gouverner le pays par le droit ». Autrement dit, c'est le Parti-État, aujourd'hui, en Chine, qui utilise le droit comme un instrument pour sa propre gouvernance. Ce n'est pas un droit autonome, il n'y a pas de justice indépendante, le droit sert à la survie et à la légitimité d'un parti qui ne peut plus fonctionner sur l'idéologie et qui fonctionne donc sur d'autres systèmes.

Donc, la justice chinoise a connu une modernisation extrêmement importante au cours des 20 dernières années. Vous avez des ordinateurs dans tous les tribunaux, des juges extrêmement équipés sur le plan technologique, mais toute la technologie du monde, vous vous en doutez, ne palliera pas le manque d'indépendance de cette justice. C'est un système

judiciaire qui semble fonctionner, mais, en réalité, les juges, les procureurs, les tribunaux sont tous soumis au pouvoir des comités politico-légaux à tous les échelons. Bien que le concept de « justice » ait fait quelques progrès, le Parti-État a aussi légalisé des pratiques communes, dans son chef, au sein du droit, comme l'internement sans jugement pendant six mois et une série de lois sur la sécurité nationale. La plus connue récemment, évidemment, c'est celle de Hong Kong.

Toutes les réformes récentes dans différents champs du droit, y compris le champ du droit du travail, sont essentiellement technocratiques et elles visent, avant tout, à consolider le système du Parti-État, mais pas à générer un État de droit. Je vous mets ici des références, en bonne académique.

Qu'en est-il de la démocratie avec les caractéristiques chinoises ? Je ne vais pas m'étendre trop longtemps, parce qu'il y a tellement à dire. Je voudrais rappeler que le rôle des syndicats officiels, les seuls qui sont autorisés, se limite à être une courroie de transmission soit du parti, soit des employeurs, des employeurs qui sont souvent, d'ailleurs, membres du Parti.

Vous savez déjà tout sur la liberté de presse, qui n'existe pas. Le cas de la journaliste Zhang Zhan qui a été condamnée à quatre ans de prison a été évoqué ici au Parlement, ce qui vous a conduit à voter une résolution.

Je voudrais surtout insister sur le rôle de la police et de l'armée, qui s'est renforcé dans un appareil de répression de plus en plus sophistiqué et qui s'appuie sur une technologie de pointe : multiplication des caméras à reconnaissance faciale, collecte de données biométriques, surveillance de tous les moyens de communication des individus, et cetera.

Toutes ces données ont appuyé la mise en place d'un système de crédit social, dont vous avez peut-être entendu parler, par lequel chaque citoyen se voit attribuer ou retirer des points en fonction de son comportement.

Ce que je voudrais pointer ici, c'est que les entreprises n'échappent pas à ce système de crédit social. Ce système peut être utilisé – et il est déjà utilisé – pour faire pression sur les entreprises chinoises afin qu'elles se conforment aux volontés du Parti-État. Il faut s'en souvenir.

La Chine n'est pas un simple État dictatorial. C'est la dictature parfaite, pour reprendre mon collègue d'Oxford, qui explique que le contrôle de la population en Chine est très perfectionné et qu'il se fait tout en douceur, essentiellement par l'omniprésence de la peur, de la menace et de la terreur.

Je voudrais passer un peu plus de temps sur l'économie de marché : qu'est-ce que l'économie de marché avec des caractéristiques chinoises ?

Les réformes économiques lancées depuis les années 1980 – le bilan aujourd'hui, c'est 40 ans – ont été conduites de façon autoritaire par une élite qui n'a pas fait du capitalisme une doctrine, mais un moyen d'achever les objectifs du Parti-État. On parle de capitalisme d'État et de capitalisme bureaucratique vu le lien syncrétique qui existe entre l'élite du Parti communiste et les entreprises en Chine. Je rappellerai qu'à peu près 70 % des dirigeants d'entreprise en Chine, grosses et petites, privées et publiques, adhèrent au Parti communiste chinois et ont leur carte.

Aujourd'hui, le parti ne tire plus sa légitimité de l'idéologie, mais de la croissance des richesses de la Chine et aussi d'une certaine frénésie nationaliste, que l'on pourra détailler plus tard si vous voulez.

On pensait que les structures et les pratiques allaient se libéraliser, mais c'est tout le contraire que l'on constate. Il y a un dirigisme économique extrêmement fort en Chine, qui s'est renforcé encore depuis 2013 sous Xi Jinping.

C'est un dirigisme économique qui touche les entreprises publiques, mais aussi les entreprises privées. Les cellules du parti, qui étaient déjà présentes au sein des entreprises d'État, se sont vu accorder davantage de pouvoir depuis 2017. Du côté des entreprises privées, celles-ci ont été appelées à créer davantage de cellules du Parti communiste en leur sein. C'est un appel qui a été suivi d'une mise en application très large toujours en cours actuellement. À l'heure où l'on discute de ces accords, les choses sont encore en train de progresser en Chine.

Depuis 2018, cette campagne politique vise à faire du Parti communiste un élément central dans la gouvernance des entreprises chinoises, ce qui a renversé, pour beaucoup d'économistes, le cours des réformes libérales de ces 40 dernières années. Si l'on était vers un progrès, on a fait des pas en arrière énormes.

Le Parti-État n'a pas non plus dénationalisé son système de crédit, ce qui veut dire qu'il a le contrôle sur l'initiative privée et sur les associations avec les entreprises étrangères. Le système bancaire chinois est intégralement public. Le yuan, la monnaie chinoise, n'est pas soumise aux aléas de la mondialisation financière puisque c'est une monnaie gérée souverainement par la Chine.

Le contrôle exercé par les dirigeants sur l'économie a favorisé l'émergence de grandes entreprises, que l'on appelle « les champions nationaux ». Ce sont ces grandes entreprises de la télécommunication, de l'internet, de l'énergie, de l'immobilier ou les géants bancaires contrôlés par le parti et destinés à concurrencer les multinationales occidentales et donc européennes.

Le régime n'autorise pas les grands entrepreneurs à critiquer librement le parti. Vous avez sans doute entend parler du fameux Jack Ma, qui a disparu puis réapparu puisqu'il avait critiqué le système financier sous la mainmise du Parti communiste. C'est aussi le cas de Ren Zhiqiang, un magnat de l'immobilier condamné à huit ans de prison pour corruption parce qu'il avait critiqué la gestion du covid l'année dernière. Être un grand entrepreneur en Chine ne donne pas non plus de garanties d'échapper à la colère du parti s'il est critiqué.

Les inégalités sociales n'ont jamais été aussi fortes, et la Chine est sur le point de dépasser les États-Unis : 10 % de la population chinoise possède 70 % des richesses nationales. C'est bientôt le niveau des États-Unis.

S'il est vrai que le régime chinois a permis à beaucoup de sortir de la pauvreté, la barrière de la pauvreté en Chine est fixée très bas – je le rappelle quand même –, il n'en reste pas moins que nombreux sont ceux qui sont exclus du rêve chinois. La lutte contre la pauvreté, surtout dans les zones rurales, consiste, pour l'essentiel, à investir dans des infrastructures, dans l'économie locale, au détriment de tout ce qui est protection sociale, de tout ce qui est éducation, de tout ce qui permet en fait d'évoluer sur l'échelle sociale.

Plutôt que de soutien au développement local, c'est du soutien à des entreprises locales que l'on va coopter pour renforcer les hiérarchies locales de richesse et de pouvoir. On peut évoquer aussi un capitalisme de copinage avec une corruption absolument endémique.

Je voudrais maintenant vous amener à vous projeter dans 20 ans et à voir quels sont les points d'intention qui peuvent paraître importants.

Depuis que la Chine est devenue la seconde puissance économique de la planète, Pékin n'a jamais hésité à recourir à cette puissance économique pour mener une politique de coercition et de coercition économique, si le besoin s'en fait sentir, c'est-à-dire que Pékin va utiliser le système du bâton et de la carotte en instaurant une dépendance économique forte avec certains partenaires, toujours à son avantage. Si un pays s'exprime défavorablement à une prise de position politique de la Chine, il s'expose à voir ses accords commerciaux problématisés par la Chine.

D'autre part, l'attractivité économique de la Chine est bâtie sur quoi ? Elle est bâtie sur la non-application du droit existant, en ce compris toutes les formes législatives les plus récentes. L'objectif du parti État, c'est d'empêcher toute mutualisation des intérêts, des revendications, que ce soient les travailleurs, que ce soient d'autres groupes sociaux, et donc de maintenir une fragmentation de sa classe laborieuse.

Enfin, depuis 2016, la région ouïghoure – vous en avez parlé ici autour d'une résolution – est devenue un incubateur de ce que l'on a appelé le capitalisme de la terreur. On justifie l'exploitation d'une population qui est définie comme potentiellement terroriste, qui menace la Sécurité nationale. On va exploiter cette population pour générer des profits. On va passer des accords lucratifs avec des sociétés privées et puis on va déployer une surveillance, des internements massifs avec l'aide de ces sociétés privées. Ensuite, on va collecter de vastes quantités de données biométriques, c'est ce qui s'est passé dans la région ouïghoure, ce qui permet aux sociétés privées d'améliorer leurs technologies et ensuite d'aller vendre leurs technologies à d'autres États.

Troisièmement, le tout transforme ces populations visées en main-d'œuvre très bon marché, soit par la contrainte, soit par la stigmatisation. Vous avez évoqué tout à l'heure le travail forcé.

Je rappelle aussi, comme cela a été dit tout à l'heure, qu'une résolution européenne est à l'étude sur le droit de vigilance des entreprises.

Pour conclure, un nouvel accord d'investissement, si c'est ce que l'on pourrait avoir en tête aujourd'hui, va-t-il changer la Chine ? La Chine va-t-elle faire des concessions, va-t-elle aller plus loin que s'engager à faire des efforts continus et soutenus en matière de droits du travail, en matière de droits humains, en matière d'accès au marché chinois pour les entreprises européennes, et cetera ? Je crois que, à la lumière des 20 dernières années, la réponse est clairement non. Au contraire, un des risques, c'est que les accords soient instrumentalisés par la propagande de Pékin, qui est extrêmement sophistiquée, notamment face à Washington, que cela renforce l'assurance de Pékin et que cela contribue à la diffusion de son modèle. La diffusion du modèle chinois – on a parlé des caractéristiques chinoises, mais il y a le modèle chinois –, c'est un objectif clairement mis en avant dans les médias chinois depuis 2017. Il faut lire le chinois pour le croire.

Il revient, me semble-t-il, à l'Union européenne de s'interroger, en l'occurrence aujourd'hui au Parlement de Wallonie, il y a la question du partenariat stratégique. La Chine doit-elle être un partenaire stratégique ? Quels sont les mécanismes de sanction qui peuvent être mis en place de façon beaucoup plus concrète, pour assurer que nos États ne se compromettront pas avec des entreprises chinoises, même si elles sont privées, qui n'appliquent pas une série de droits basiques de travailleurs, qui sont encadrées, contrôlées par des cadres du parti et qui participent pour certaines à un processus génocidaire dans la région ouïghoure.

Audition de M. Givron, Coordinateur Chine chez Amnesty International Belgique francophone

M. le Président. – La parole est à M. Givron.

M. Givron, Coordinateur Chine chez Amnesty International Belgique francophone. – Merci, Monsieur le Président. Merci, Mesdames et Messieurs les Députés, pour cette opportunité de parler de la situation des droits humains en Chine.

Je vais d'abord reprendre synthétiquement les constats faits par Amnesty International en la matière. Vous savez que notre organisation est spécialement attachée à son impartialité et prudente dans ses affirmations. Cette synthèse sera complétée par quelques points clés d'un tout nouveau rapport qui sort demain au sujet des familles ouïghoures séparées, ainsi qu'une réflexion sur l'influence de la Chine en matière de droits humains.

D'une part, il faut bien sûr savoir reconnaître que la Chine a connu certaines évolutions positives dans le domaine de l'éducation, de la santé, du recul de la pauvreté. D'autre part, nos recherches attestent que le pays est le théâtre de violations graves, massives, et persistantes, de très nombreux droits humains essentiels.

Je serai d'abord très bref au sujet de Hong Kong parce qu'il est clair que les libertés qui étaient garanties par le traité de rétrocession ont été balayées en deux étapes : d'abord le vote de la loi l'année passée sur la sécurité nationale et la toute récente réforme du code électoral, qui signent ensemble quasiment la fin du concept « un pays, deux systèmes ». Pour faire court, le résultat est que l'essentiel des droits civils et politiques qui distinguaient clairement Hong Kong du reste de la Chine est désormais gommé.

Partout en Chine, des écrivains, journalistes, avocats, et simples citoyens tentent d'exercer ou de défendre des droits humains, en critiquant, par exemple, certains principes ou pratiques de l'État. Ils sont alors victimes de harcèlement, d'arrestations arbitraires avec des peines pouvant atteindre une dizaine d'années quand ce n'est pas la prison à vie, comme pour Ihlam Tohti, prix Sakharov. Les militants ou opposants pacifiques sont systématiquement accusés de subversion de l'État, d'atteinte à l'ordre public ou à la sûreté de l'État, et cette dernière est définie depuis 2015 en termes extraordinairement larges et flous. Cela concerne tous les domaines de la société.

Procès à huis clos, non-accès à un avocat librement choisi, obtention d'aveux via de mauvais traitements, répercussions inadmissibles sur les proches, disparitions forcées, garde à vue pour une période allant jusque six mois, ce sont des pratiques malheureusement très courantes.

Si le temps m'était donné, je vous inonderais de cas concrets qu'Amnesty documente mois après mois, comme ceux de l'étudiante ouïghoure Guligeina Tashimaimati, ou de la défenseure des droits humains Li Qiaochu, que j'ai encore reçue cette semaine. Je dois donc me limiter à souligner que chacun de ces cas individuels – et vous savez qu'Amnesty est attaché au suivi de cas individuels – témoigne à sa manière et dans sa chair de ces graves injustices.

Reporters Sans Frontières classe la liberté de la presse en Chine à la 177e place sur 180. Les autorités exercent un contrôle total sur toutes les formes d'information et d'expression. La plupart des personnes suivies par Amnesty souffrent très directement de cette chape de plomb.

La Chine prétend vouloir établir un état de droit, mais comme Mme Frangville l'a expliqué, toute tentative de faire vivre une société civile en marge du Parti communiste est vue comme une menace directe pour le parti. En atteste, entre autres, l'emprisonnement de Xu Zhiyong et des membres du Mouvement des nouveaux citoyens.

La Chine continue d'appliquer très largement la peine de mort, y compris pour des crimes non violents. Elle détient le triste record des exécutions, estimées à plusieurs milliers par an, alors que les statistiques officielles sont toujours classées secrètes.

Enfin, toutes les pratiques religieuses sont encadrées et très normalisées, quand elles ne sont pas impitoyablement réprimées, comme dans le cas du Falun Gong.

Je vais maintenant faire un zoom sur la situation au Xinjiang. La situation de cette région présente de nombreuses similitudes avec le Tibet : sinisation forcée, affaiblissement de l'identité culturelle et discriminations diverses. Néanmoins, depuis 2017, la situation y est devenue vraiment dramatique pour les populations autochtones de confession musulmane. En convergence avec d'autres sources, nos propres recherches révèlent la mise en place par le régime de tout un système répressif, initialisé par la campagne dite « frapper fort ». Son ampleur et sa gravité ne font plus aucun doute. Des mesures de surveillance massive, largement attentatoires à la vie privée, faisant appel à une combinaison sophistiquée de hautes technologies et de visites domiciliaires ont été introduites. Un laboratoire géant, que les autorités annoncent vouloir étendre à toute la Chine afin de contrôler et façonner la vie de tous.

Cela alimente un système d'analyse comportementale prédictive. Des centaines de milliers de personnes ont été préventivement arrêtées sur base d'un large éventail de comportements jugés suspects, telle une stricte pratique religieuse, des proches partis à l'étranger, ou encore un manque apparent de patriotisme.

J'insiste sur le terme « préventif », car ce n'est plus tout de la justice quand des personnes sont détenues parce que « potentiellement » dangereuses, parce que non encore normalisées ou assimilées, et ce alors que leur immense majorité n'a commis aucun acte délictueux au sens du droit international.

Depuis 2017, Amnesty estime qu'au moins 1 million de personnes ont ainsi été placées contre leur gré dans différents types de camps : de détention pure et simple, de transformation par l'éducation, ou de « formation professionnelle », tout cela pour des périodes allant de quelques semaines à quelques années. Cela sans aucune transparence ni procédure judiciaire digne de ce nom. Les personnes y sont systématiquement soumises à un endoctrinement politique qui s'apparente à une assimilation culturelle forcée. Plus grave encore, elles peuvent y subir diverses formes de mauvais traitement telles que passage à tabac et isolement.

La justification de ces violations massives des droits humains au nom d'une lutte contre le terrorisme et l'extrémisme religieux n'est pas défendable. Pourquoi ? Parce qu'elle bafoue l'essentiel principe de proportionnalité : celui qui exige de limiter au strict nécessaire la privation de certains droits, comme la liberté, pour en protéger d'autres, comme la sécurité des personnes contre le terrorisme. Ce principe n'est pas du tout appliqué au Xinjiang.

Pour figurer l'ampleur et la disproportion de cette répression, je me suis appliqué à collecter différents chiffres. Figurez-vous que le nombre de victimes d'attentats terroristes islamistes dans la région depuis une dizaine d'années était du même ordre de grandeur que ce que nous avons connu en Europe. Dans les deux contextes, la situation s'est stabilisée. Mais pour obtenir ce même résultat, il y a eu dans l'Union européenne de l'ordre de 5 000 arrestations, soit un ordre de grandeur 200 fois moindre qu'en Chine ; on ne parle donc pas du tout de la même chose dans la lutte contre le terrorisme. Il est à craindre que ces mesures coercitives extrêmes ne fassent qu'exacerber les tensions.

Un mot à propos du travail forcé. Vu l'opacité du système, Amnesty n'a pu faire d'enquête propre à ce sujet. Mais avec l'objectif de faire reculer la pauvreté, il est clair que les autorités ont développé des plans à grande échelle pour – disons – optimiser les forces de production. Ladite formation professionnelle dans les camps en est une des composantes. Comme on l'a vu, il y a des raisons de croire que cela se fait au prix de degrés de coercition variables et parfois inacceptables, avec ou sans déplacement important de travailleurs. Et si ce n'était pas le cas, on ne voit vraiment pas pourquoi la Chine aurait le moindre problème à ratifier toutes les conventions de l'Organisation internationale du travail.

À ce sujet, il me semble essentiel de faire un lien fort avec la future directive européenne sur le devoir de vigilance et la responsabilité des entreprises. En effet, cette approche présente des avantages énormes, d'avoir une vocation multilatérale au départ au niveau européen, puis de faire tache d'huile plus largement, mais aussi d'imposer la transparence sur l'ensemble de la chaîne des sous-traitants et de ne pas se limiter à un type particulier de violations des droits humains. Cette directive, si elle n'est pas édulcorée, constituera une avancée exceptionnelle, historique, et peut-être un préalable à certains partenariats, pour autant qu'elle soit assortie d'un encadrement efficace et de pénalités en cas de problèmes significatifs. Les entreprises qui ne seraient pas en mesure d'évaluer de façon sérieuse les risques éthiques et environnementaux devraient alors renoncer aux activités concernées.

J'ai l'occasion de vous résumer le contenu d'un tout nouveau rapport Amnesty, qui sera diffusé au niveau international et que je vous ferai parvenir. Il s'intitule *Hearts and lives broken*. C'est une pièce supplémentaire au dossier. Par un nouvel angle d'attaque, il confirme une fois de plus plusieurs aspects déjà évoqués de la répression : arrestations arbitraires, camps d'internement, et cetera. Il met aussi en évidence un autre aspect particulièrement choquant qui découle de cette répression : le cauchemar de familles ouïghoures brisées parce que les parents ont été internés ou parce qu'ils s'étaient rendus à l'étranger dans les années 2016 à 2018, alors que leurs enfants sont restés piégés en Chine.

Pour documenter ce drame, Amnesty a analysé les témoignages poignants de plusieurs parents résidant à l'étranger. Vous vous souvenez aussi sans doute de l'histoire qui s'est passée avec la famille d'un ressortissant ouïghour qui est en Belgique et dont la famille s'était rendue à notre ambassade à Pékin. Cette famille est toujours séparée deux ans après.

Le scénario se répète avec des variantes : les parents partis à l'étranger ont souvent confié leurs enfants à des membres de leur famille en Chine, mais depuis lors, ces proches ont dû couper les contacts. Certains ont fini par être internés dans les camps alors que les enfants sont amenés dans des orphelinats ou pensionnats gérés par l'État. Pour lever l'incertitude angoissante des parents, le Gouvernement chinois devrait, bien sûr, de façon évidente, révéler sans délai où se trouvent ces enfants et leurs proches. Les parents, eux, n'osent plus retourner en Chine, car ils y risquent l'internement. D'autre part, les enfants ne peuvent les rejoindre car, depuis octobre 2016, les passeports sont confisqués ou ne leur sont plus délivrés.

Pourtant, un État ne devrait jamais pouvoir enfermer ses propres citoyens dans ses frontières ! Le droit à la liberté de circulation, donc celui de quitter son pays, ne peut être restreint arbitrairement, tout spécialement pour les enfants, en vue d'un regroupement familial. Pourtant, c'est le cas en Chine.

La Chine a pourtant ratifié en 1992 la Convention des droits de l'enfant qui consacre le principe de l'intérêt supérieur de ces derniers. Au terme de ces articles 3, 9 et 16 concernant le droit à une vie de famille, les enfants doivent toujours pouvoir conserver des relations directes et régulières avec leurs parents. Ils ne peuvent rester séparés d'eux conte leur gré, que ce soit ou non dans leur pays d'origine. La convention est très claire.

Une politique de séparation familiale, avec placement forcé d'enfants dans des orphelinats, viole donc manifestement ces droits des enfants, auxquels s'ajoute celui de ne pas faire l'objet de discrimination et de sanction sur base des croyances ou actes de leurs parents.

Amnesty exhorte donc, suite à ce rapport, les autorités chinoises à respecter tous ces droits et donc de libérer tous les enfants gardés sans consentement ainsi que les occupants des camps dès lors qu'ils n'ont commis aucun crime avéré.

Amnesty demande aux gouvernements des pays tiers – la Belgique, entre autres – de contribuer à ces objectifs humanitaires avec une attention particulière pour les regroupements familiaux, en fournissant de l'assistance consulaire et juridique, et en veillant à adapter le processus de demande d'asile à ces circonstances particulières.

Nous observons que les autorités chinoises rejettent en bloc toutes les accusations, les attribuant aux « ennemis de la Chine ». Examinons cette position à travers la question de la transparence et celle de l'adhésion aux traités internationaux.

Il y a plus deux ans déjà, à travers son rapport bien nommé *Où sont-ils ?*, Amnesty avait déjà interpellé les autorités chinoises au sujet d'une centaine de cas au Xinjiang. Résultat : pas de réponse. Pas plus qu'aux milliers de lettres envoyées pour demander justice pour de multiples cas emblématiques dans d'autres régions. Quand nous sollicitons un échange avec l'ambassade, la porte reste toujours close. De même, les appels à la transparence venant d'experts de l'ONU ou encore ceux déposés par de nombreux pays, dont la Belgique, sont restés quasi sans effet.

Pourquoi cette opacité avec un tel niveau de censure et de contrôle obsessionnel ? Pourquoi museler les libertés d'expression, d'association citoyenne, de rassemblement et de création de syndicats libres ? Pourquoi refuser de donner un accès libre et total au pays ? Pourquoi cette fermeture et ce silence coupable quand les questions se font précises, si ce n'est pour cacher des pratiques ternissant gravement l'image du pays qui investit par ailleurs énormément en *soft power* ?

Il y a toujours des failles dans la cybermuraille, des fuites de documents officiels, des photos satellites ou de nombreuses voix qui échappent malgré la terrible chape de plomb. Sur ces bases, le bilan dressé est très sombre, d'autant plus que les autorités ne permettent nullement de lever concrètement les doutes sur les pires soupçons.

Pour les autorités chinoises, le premier pas évident pour restaurer sa crédibilité et démentir certaines accusations serait d'assurer une transparence totale à trois niveaux. D'abord en publiant toute information utile sur les arrestations, procédures judiciaires, lieux de détention, statistiques d'exécution, greffes d'organe ou encore mouvements de travailleurs.

Ensuite, en accordant un accès libre et illimité aux experts, délégations, journalistes, ONG et chercheurs dans toute la Chine, et spécialement au Xinjiang. Ils pourraient ainsi évaluer la situation en toute indépendance pour autant qu'ils aient un accès non téléguidé à tous les lieux de détention et de travail ainsi qu'à toute personne sans les mettre en danger.

Enfin, en assurant une circulation libre de l'information, tant à l'intérieur du pays que venant de l'extérieur : simple demande de réciprocité de ce qu'ils peuvent faire chez nous.

À côté de la transparence, le deuxième pilier qui nous semble essentiel est l'adhésion aux normes internationales. Ces normes promeuvent une approche multilatérale des droits humains tout en favorisant un véritable *level playing field* en matière de contraintes écologiques et de droits sociaux, par exemple.

L'instrument fondamental que la Chine n'a toujours pas ratifié est le Pacte international relatif aux droits civils et politiques avec ses protocoles associés. Bien sûr, il y a en plusieurs autres importants dont vous avez connaissance, comme les conventions de l'Organisation internationale du travail.

La Chine a pourtant pris des engagements moraux en adhérant à l'ONU et à sa déclaration universelle. La ratification des instruments juridiques qui concrétisent les droits humains constitue une base évidente pour assurer tant la confiance réciproque qu'une saine émulation.

Mon dernier point concerne l'influence de la Chine à l'étranger.

Il faut d'abord rappeler que les entreprises chinoises opérant à l'étranger devraient, tout autant que les nôtres, être tenues de se conformer aux principes des Nations unies concernant les pratiques business. Nous devons veiller à ce que les autorités chinoises n'exportent aucune de leurs pratiques attentatoires aux libertés.

Amnesty dénonce les surveillances, pressions et harcèlement dont sont parfois victimes leurs citoyens à l'étranger, et ici même en Belgique. Pensons aux cas

inacceptables de tentative d'intimidation de certains de nos journalistes, de collaborateurs d'entreprises ou de chercheurs critiques à leur égard.

Amnesty a réagi à chaque fois quand la Chine a tenté d'introduire des concepts au niveau international qui pourraient affaiblir les droits humains.

En parlant de respect mutuel, par exemple, ils tentent de promouvoir l'absoluité du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures. Ils en abusent pour couper court à toute critique, et ce, alors que le secrétaire général de l'ONU rappelait, en 2020, que « la souveraineté nationale ne pouvait être un prétexte pour violer les droits humains, et que la fausse dichotomie entre les droits humains et la souveraineté nationale devait être dépassée, car ils vont de pair ». Ils devraient aller de pair !

Les autorités chinoises revendiquent aussi un chemin de développement des droits humains avec des « caractéristiques chinoises ». En clair, ils posent le développement économique comme un prérequis à tous les autres droits.

C'est un grave contresens. Contre toute relativisation ou hiérarchisation des droits humains, il faut répéter fermement que la communauté internationale les a posés comme étant universels, inaliénables et indivisibles. D'ailleurs, l'article 29 de la Déclaration stipule qu'il n'est pas permis, et même contreproductif, de vouloir jouer certains droits contre d'autres. Certes, nul ne le contestera, les contextes, défis et priorités des pays peuvent être variables, mais l'abolition des libertés individuelles, la torture, les disparitions, les internements massifs discriminatoires ne peuvent en aucun cas s'ériger en moyen pour assurer un développement digne de ce nom.

En conclusion, je dirais qu'Amnesty International tente de documenter, et c'est très difficile en Chine, et dénoncer toutes les formes de violations de droits humains où qu'elles se passent.

Notre souci de neutralité ne nous permet pas, en général, de prôner telle ou telle démarche économique ou politique. Nous préconisons toujours une approche la plus multilatérale possible.

Cela dit, nous demandons que nos différents niveaux de pouvoir utilisent au mieux chaque opportunité pour engager la Chine à prendre tous les droits humains au sérieux. Nous pensons que les exigences de transparence et d'adhésion aux normes internationales offrent la meilleure base de départ pour tout pays qui se veut partenaire digne de ce nom.

Je vous remercie.

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Grovonius.

Mme Grovonius (PS). – Merci à nos intervenants du jour pour cette présentation. On entame déjà un second round sur ces accords entre l'Union européenne et la Chine. Les informations que nous recevons semblent aller dans le même sens.

J'ai été particulièrement attentive à l'intervention – et je l'en remercie – de Mme Frangville sur les différents aspects problématiques qui émaneraient de ce modèle chinois.

On l'a bien vu, il s'agit des aspects en lien avec la démocratie, l'État de droit, les problématiques de corruption, sur le plan plus socioéconomique, l'augmentation des inégalités, les problématiques en lien avec les normes environnementales, les droits humains.

Monsieur Givron, vous venez de les détailler de manière très importante, que ce soit en matière de droit des enfants, de travail forcé. Mme Frangville a parlé de possible génocide. La question des internements sans jugement, d'un régime de répression et de la terreur.

Un aspect a attiré particulièrement mon attention et qui nous ramène un peu aussi à ces accords commerciaux, à savoir, la question de la dépendance ; dépendance que le modèle chinois cherche à créer par la manière dont il investit à l'intérieur de la Chine et par le fait qu'il essaie de propager et faire rayonner son modèle de développement.

En effet, comme vous l'avez expliqué, Madame Frangville, cette dépendance est aussi un outil de menace éventuel : « on investit, si à un moment donné il y a un litige à l'OMC ou que sais-je, on retirera nos investissements ou l'on menacera de le faire ».

Ma question par rapport à cette dépendance est : peut-on déjà évaluer – d'une certaine manière, je sais que la question est peut-être un peu complexe – notre degré de dépendance aujourd'hui vis-à-vis de la Chine ? A-t-on une idée relative de ce degré de dépendance par rapport à la Chine, direct ou indirect d'ailleurs, que ce soit vis-à-vis des investissements qui sont directement amenés en Europe, ou indirectement, par exemple par ce qui est investi dans la zone africaine ? A-t-on quelques informations plus précises à cet égard ?

Cela m'amène à votre intervention, Monsieur Dehalu. Vous avez insisté sur le fait qu'aujourd'hui les investissements entre l'Union européenne et la Chine sont très importants. Nous avons entendu il n'y a pas si longtemps Mme Turtelboom de la Cour des comptes européenne, qui nous ont aussi un peu parlé de ces investissements chinois, mais qui était bien en difficulté de pouvoir les chiffrer de manière concrète.

Monsieur Dehalu, vous indiquez qu'il y a plus ou moins 150 milliards d'euros d'investissements cumulés au niveau des entreprises européennes en Chine, si j'ai bien compris. Par contre, vous indiquez que, pour ce qui concerne les investissements dans l'Union européenne ou en Belgique, ils sont en augmentation, mais il ne me semble pas avoir entendu nécessairement d'élément très précis en termes de chiffres. Éprouvez-vous les mêmes difficultés à pouvoir être précis sur ces éléments que Mme Turtelboom nous avait évoqués ? Si oui, pour quelle raison ?

Avec mes questions, vous aurez compris que, au final, si l'on n'arrive pas non plus à évaluer de manière précise les montants qui sont en jeu, c'est parfois aussi plus compliqué de pouvoir identifier notre degré de dépendance, donc l'impact que ces accords aussi pourraient avoir en la matière sur ces aspects économiques.

Monsieur Dehalu, j'ai quelques petites questions de compréhension. Vous avez indiqué que la question de la localisation du siège des entreprises dans le cadre de cet accord Union européenne-Chine permettrait que ce ne soit plus une contrainte. Je n'ai pas très bien compris dans quelle mesure. Pouvez-vous préciser cet aspect ?

Vous avez également indiqué que les entreprises wallonnes de manière générale voient plutôt cet accord d'un bon œil, c'est ce qu'il me semble avoir entendu. Est-ce que ce sont essentiellement les entreprises wallonnes qui exportent en Chine, ou les entreprises qui vont être soumises à certains types d'importations chinoises voient-elles les choses de la même manière ?

Vous avez aussi indiqué, Monsieur Dehalu, et je rejoins là une série d'intervenants, l'avancement sur les traités : entreprises, droits humains, sur la *due diligence* tout au long de la chaîne, et cetera. C'est un élément essentiel, pas seulement avec la Chine, mais de manière générale dans toutes nos activités commerciales et tous les accords commerciaux qui peuvent exister.

Vous indiquez que cette législation sur la *due diligence* est une très bonne chose en ce que cela va lier la Chine. J'aimerais savoir en quoi cela va la lier concrètement. La Chine va-t-elle entrer dans ces mécanismes de *due diligence* ou de traité ONU entreprises, droits humains ? J'ai de forts doutes en la matière. Vous semblez affirmer que cela va en tout cas lier la Chine. J'aimerais savoir dans quelle mesure cela lierait la Chine de manière contraignante, si la Chine ne ratifie pas, le cas échéant, les dispositions qui pourraient être votées.

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – J'ai aussi des questions pour les différents intervenants. D'abord, je vous remercie de nous avoir rejoints cette après-midi et pour vos présentations.

Monsieur Van Gheel, vous avez mentionné, quant aux questions d'environnement, de climat, de droits sociaux, les conventions OIT et autres, qu'il n'y a pas d'engagement contraignant. Il n'y a pas de mécanisme de sanction en cas de non-respect qui est prévu par cet accord. Pouvez-vous confirmer ou nuancer cela ?

J'avais aussi une question par rapport à l'aspect diplomatique des relations avec la Chine. Quand on voit les messages de certaines de ses ambassades dans les pays occidentaux, les communiqués officiels ou les *posts* sur les réseaux sociaux – je pense en particulier à l'ambassade de Chine en France : comme francophone, c'est une source proche que l'on peut consulter –, ils ont une communication assez agressive. Ils font même de la désinformation dans leurs communications officielles. Je voulais avoir votre sentiment par rapport à cela. Comment gère-t-on cela au niveau diplomatique ?

J'avais aussi une question sur la position officielle de la Chine quant à la situation au Xinjiang et pour les Ouïghours. Confirmez-vous les informations apportées par M. Givron à cet égard ? Avant de conclure un accord important avec ce pays, ce sont des questions que l'on doit traiter.

Monsieur Dehalu, pour l'Union wallonne, vous avez mentionné les transferts forcés de technologies, mais la Chine pratique aussi l'espionnage industriel à grande échelle. Je voulais vous demander votre analyse de cette situation. Selon vous, cet accord sur les investissements permettrait-il de mieux contrôler cet aspect ou pas ?

Vous l'avez dit, même avec ce traité, la relation resterait asymétrique quant à la question des investissements. C'est aussi ce que Mme Turtelboom nous avait dit, comme Mme Grovonius l'a indiqué. En gros, c'est *open bar* pour les investissements chinois en Europe. Si je vous ai bien suivi, avec cet accord, l'accès serait un peu moins restreint pour nos investissements en Chine. Ne faudrait-il pas mieux protéger le marché européen et restreindre, dans certains cas, l'accès aux investisseurs chinois dans certains secteurs stratégiques ?

Madame Frangville, merci beaucoup pour votre présentation. C'était éclairant sur la situation actuelle de la Chine et l'évolution de ces dernières années et aussi les conséquences potentielles de la conclusion de cet accord. Vous avez mentionné la propagande et l'utilisation qui pourrait en être faite. Selon vous, la Chine a-t-elle aussi une politique de déstabilisation des États occidentaux comme le fait la Russie, par exemple, en répandant des *fake news*, des théories du complot sur les réseaux et ce genre de pratiques ?

Enfin, Monsieur Givron, merci également pour votre présentation. Je n'ai pas vraiment de questions sur le contenu, mais comme certains mouvements politiques – certainement pas moi – estiment que vos informations ne sont pas issues de sources indépendantes, qu'il

s'agirait éventuellement de propagande américaine ou autre, qu'avez-vous à répondre à cela ? D'où viennent vos informations ? Quelles sont vos sources ? Pouvez-vous nous rassurer aussi sur vos sources de financement ? J'imagine que la CIA n'en fait pas partie, par exemple.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je voudrais à mon tour remercier l'ensemble des intervenants. Ce qui est intéressant, cet après-midi, c'est que l'on a quatre intervenants avec des profils assez différents : un technicien, un représentant des entreprises, un professeur et un représentant des droits de l'Homme. Le moins que l'on puisse dire, à vous écouter les uns et les autres, c'est que les perspectives ne semblent pas très réjouissantes. Je partage évidemment l'analyse qui est la vôtre, particulièrement celle de Mme Frangville qui est très intéressante.

La première question que j'ai à poser rejoint en partie celle de mes collègues. C'est plutôt au technicien que je vais la poser, à M. Van Gheel. On voit que ces négociations ont duré un certain nombre d'années. Durant ces années, le contexte macroéconomique, le contexte géopolitique mondial évolue et l'on a tendance à se dire : « Bon, il va quand même falloir atterrir parce que c'est beaucoup de travail et l'on doit aller dans cette direction-là ».

D'une part, quelle est la marge de manœuvre si demain les choses devaient se compliquer au niveau de l'accord ? Quelles en seraient les conséquences ?

Deuxième question, quelle est la marge de manœuvre une fois qu'un accord est conclu ? Cela a été posé par certains de mes collègues pour, quelque part, avoir cette capacité de faire infléchir une partie ou une autre au regard de l'accord qui a été signé, notamment à travers différentes sanctions.

Quand on entend Mme Frangville ou la manière de fonctionner de la Chine, on comprend vite que quelque part on peut avoir peu d'espoir sur notre capacité de pouvoir influencer les choses.

Un élément important émis par M. Dehalu et sur lequel je voulais aussi vous interroger, on nous dit maintenant, à ce stade-ci de l'accord, il y a peut-être une négociation à avoir avec d'autres partenaires au niveau mondial, singulièrement les États-Unis, pour voir si l'on ne sait pas, de cette manière-là, être plus forts ou en tout cas être plus décisifs dans la manière d'imposer certaines de nos doléances.

Monsieur Dehalu, je n'ai pas trouvé, contrairement à ma collègue, que les entreprises étaient très optimistes par rapport à cet accord. Par ailleurs, je voulais vous poser une question toute simple : quel est finalement le degré de préparation de ces entreprises par rapport à un marché tel que la Chine ?

On comprend bien que les grands donneurs d'ordres internationaux, par ailleurs, dans le domaine de l'automobile, eux, sont évidemment préparés et ont des intérêts légitimes à ce type d'accord, mais on sait que – singulièrement en Wallonie – des entreprises, PME, TPE, sont généralement trop petites, mal outillées, mal organisées pour pouvoir faire face à des marchés tels que ceux-là.

De quelle manière s'y préparent-elles ? De quelle manière peuvent-elles identifier les opportunités ? Ce serait intéressant, Monsieur le Président, d'entendre les représentants de l'AWEx qui auront aussi un éclairage à ce niveau-là.

Troisième élément, c'est de savoir – cela a été dit et la question a été posée par Mme Frangville et que je pose à l'ensemble des intervenants – si la Chine est un partenaire stratégique. À entendre les personnes ici au sein de cette commission, on n'a pas encore réellement perçu l'intérêt d'un tel accord. Donc, est-on aujourd'hui tellement dépendants sur le plan technologique, sur le plan de l'avenir par rapport à l'intelligence artificielle ou autre, de la Chine ?

Je voulais avoir votre analyse sur cette question.

Enfin, pour conclure, je pense que c'est idéologique dans le chef des Européens, de se dire que, nous, on s'engage au niveau de l'Europe dans toute une série de programmes qui ont des valeurs : la transition climatique, le respect des droits de l'homme, et cetera, toute une série de valeurs qui sont extrêmement importantes à nos yeux. Négocier un tel accord en essayant, certes modestement, par rapport à d'autres partenaires mondiaux qui n'ont pas eu cette opportunité de faire peser quelque part les forces qui sont les nôtres, à savoir un des plus grands marchés qui est solvable au niveau mondial, le marché européen, même au risque d'être naïf par rapport à tout ce qui vient d'être dit : estimez-vous quand même que le jeu en vaut la chandelle ? Essayer d'imposer, de peser sur toute une série de valeurs qui nous paraissent importantes – ne fut-ce si la Chine en fait fi dans les prochaines années –, d'attirer l'attention et de témoigner de toute notre vigilance par rapport à ces valeurs qui ont été évoquées ici en séance, cela en vaut-il la chandelle ?

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Merci aux quatre intervenants pour leur éclairage sur cet enjeu important.

Je pense que l'Europe a longtemps été très naïve par rapport à la Chine sur le plan économique, mais également sur le plan des droits humains et du développement durable.

Les interventions avec des degrés de nuance des uns et des autres corroborent cet état de fait.

Je lisais encore récemment une évaluation que les Grecs sont entrain de réaliser sur la cession d'une série de leurs équipements aux Chinois, en particulier le port du Pirée aujourd'hui, où les engagements pris par la Chine et par les investisseurs chinois dans les infrastructures grecques en l'occurrence n'ont pas été respectés.

On a non seulement une difficulté – et je pense que la professeure Frangville l'a bien étayé – de non-respect et de non-existence de l'État de droit en Chine, de non-État de droit vis-à-vis des engagements internationaux qui ont été pris, que ce soit à Hong Kong, que ce soit la Convention des droits de l'enfant. Sur tous ces éléments-là, la Chine ne respecte pas ses engagements ou en tout cas le fait à la carte et selon sa bonne volonté, ce qui est tout le contraire des principes des États de droit auxquels la Belgique et l'Union européenne sont attachées. Même encore, quand il s'agit d'investir en Europe, il y a encore des doutes sur les velléités. Une fois que le lien économique est installé, le droit s'efface quelquefois face à la réalité de la puissance économique quand c'est le principal débouché économique d'un pays et que l'on est pieds et poings liés par la bonne volonté des investisseurs qui en ont pris le contrôle, cela devient très compliqué de s'y opposer, même si le droit, en Europe, y est favorable.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que nos relations avec la Chine, ce sont d'abord et avant tout des rapports de force. Là, je voudrais rebondir sur les conclusions. Je pense que c'était M. Dehalu qui avait cité cet aspect-là. Pourquoi l'Europe va-t-elle négocier seule face à la Chine ? Pourquoi ne devons-nous pas mobiliser nos alliés stratégiques ? Je sais que Mme Merkel s'est précipitée à faire signer cet accord avant que M. Biden ne prenne la présidence des États-Unis, mais on est aujourd'hui sur une configuration géopolitique très différente de celle d'il y a quelques mois avec l'attitude particulière du président américain. Aujourd'hui, l'Europe ne doit-elle pas davantage travailler main dans la main avec les États-Unis ? S'il y a des accords à établir à un moment donné, cela doit se faire dans le cadre d'un réalisme politique. Le réalisme, il est le fruit d'un rapport de force. Aujourd'hui, le rapport de force entre la Chine et l'Union européenne, il n'est pas bon. Comment peut-on espérer faire bouger les lignes dans ce cadre-là ?

Par ailleurs, sur les droits humains, cela a été bien expliqué et démontré par M. Givron, la situation est dramatique en Chine aujourd'hui. Elle l'est sans doute même peut-être plus qu'il y a 10 ou 20 ans. Dans ce cadre-là, tout accord, toute intervention de l'Europe et de la Belgique – et je regarde M. Van Gheel – puisque c'est là aussi que les décisions vont se prendre – et j'arrive à mes questions sur le sujet –, ne devenons-nous pas complices du régime chinois, de ses façons de procéder en avançant dans ce genre d'accord ?

Mes trois questions, elles sont d'abord à l'Union wallonne des entreprises, à M. Dehalu. Peut-être que d'autres pourront compléter. Vous nous avez dit tantôt, j'ai noté l'expression : « Quel est l'objectif ? C'est placer un bout de la chaîne de valeur pour garantir la compétitivité de nos entreprises ». C'est l'objectif d'aller localiser des activités en Chine. C'est ce que j'ai noté de vos propos.

Au-delà des questions que je viens d'évoquer, aujourd'hui, ce modèle de développement, d'organisation de la chaîne de production à l'échelle mondiale pour des entreprises n'aurait-il pas montré certaines limites ? Je pense qu'il y avait déjà un essoufflement de cette mondialisation quelque temps avant la crise de la covid que nous traversons. La crise de la covid a davantage mis en évidence la dépendance à l'extrême d'éléments produits, principalement en Chine et qui, quand les difficultés et la crise arrivent, nous mettent dans une difficulté sérieuse. Il faut avoir un masque pour se protéger. Pour toute une série d'autre équipement, on a des entreprises chez nous qui sont à l'arrêt parce qu'elles sont trop dépendantes.

Vraiment, aujourd'hui, la priorité doit-elle être celle de continuer à : « placer des bouts de chaînes de valeurs pour garantir la compétitivité de nos entreprises » ? Je pense que l'Union européenne a quand même donné quelques signaux, avec notamment les engagements de Mme von der Leyen sur le Green Deal ; tout cela sont des éléments qui ne concourent pas à courir après l'extension de cette mondialisation, de cette chaîne de fabrique. Je ne suis pas contre le commerce international, mais n'est-on pas allés trop loin et, aujourd'hui, n'y a-t-il pas un mouvement de relocalisation et de réindustrialisation qui est nécessaire, et qui est stratégique aussi pour l'Europe et pour les entreprises européennes et donc aussi les entreprises wallonnes ?

Au niveau de la décision, vous avez expliqué que le dossier projet allait arriver début d'année prochaine sur la table du Conseil européen, vous avez expliqué qu'il y avait une décision du Conseil européen qui devrait être prise à la majorité qualifiée. Une première question sur la position de la Belgique jusqu'à présent : a-t-on déjà pris position dans le dossier ? Si oui, quelle est l'expression de cette position ?

Les autorités fédérées, notamment le Gouvernement wallon, participent-elles à l'élaboration de la décision ou s'agit-il d'une décision exclusive du Gouvernement fédéral ?

Exigeons-nous aussi la transparence complète des documents, et quand va-t-on avoir, enfin, les documents complets ou va-t-on travailler – comme on a travaillé dans d'autres textes – sur des éléments partiels, qui sont révélés petit à petit, au fur et à mesure des discussions ?

Voilà les éléments sur lesquels j'aurais aimé vous entendre. Je n'ai pas spécialement de questions pour Mme Frangville, mais je trouvais que son exposé était un véritable réquisitoire et je l'en remercie, de même que M. Givron, qui a aussi été très explicite et malheureusement traduit la réalité de la situation en Chine. Voilà, Monsieur le Président, les questions que j'avais à adresser.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Il y a déjà pas mal de questions qui ont été posées, j'avais des questions pour M. Van Gheel. Comme c'est trop souvent le cas, on le sait, avec la Commission européenne, les négociations se sont déroulées dans une certaine opacité. J'aurais voulu savoir si le SPF a été consulté pour l'élaboration de cet accord. Si oui, quelle position avez-vous défendue ?

On sait aussi que, traditionnellement, les accords commerciaux négociés par la Commission européenne favorisent plutôt les actionnaires des grandes multinationales au détriment des travailleurs qui, eux, subissent une mise en concurrence supplémentaire. Dans vos discussions avec la Commission européenne, avez-vous pu obtenir des garanties pour qu'un tel accord bénéficie aussi aux travailleurs ?

J'avais aussi des questions à Mme Frangville. En facilitant l'investissement privé étranger sur son territoire, la Chine ouvre la porte aux multinationales européennes qui ne sont sans doute pas ses partenaires commerciaux favoris. J'aurais voulu savoir : y a-t-il des avantages autres qu'économiques que la Chine tire de ces concessions faites à l'Union européenne ? Dans votre conclusion, vous avez dit : « est-ce que finalement, cet accord va changer la Chine ? » vous avez clairement dit « non », qu'au contraire, cet accord allait renforcer la Chine, renforcer son modèle, j'aurais voulu savoir pourquoi vous dites que cela va renforcer son modèle ? Si vous avez des détails à ce sujet, cela serait vraiment intéressant.

On a vu aussi l'empressement de l'Allemagne qui est quand même la première puissance économique européenne, à obtenir un *deal* avant la fin de sa présidence de l'Union fin 2020. Cela montre l'intérêt croissant d'une partie de l'Europe d'approfondir ses liens avec la Chine au détriment relatif de celui avec les USA, par exemple. Comment jugez-vous cet accord qui favorise l'avènement d'un monde plutôt multilatéral ? Quel impact cela peut-il avoir sur la guerre commerciale entre les USA et la Chine ?

Quel impact cela peut-il avoir sur la dynamique croissante actuelle de confrontations qu'il y a entre le bloc Occident versus Chine ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Merci aux quatre intervenants.

Je vais aussi aller à l'essentiel parce que je pense que mes collègues ont aussi un certain nombre de questions. Je voulais revenir brièvement sur les droits humains, qui sont bien sûr importants, en tout cas pour moi et pour l'ensemble des membres présents, qui sont par ailleurs mentionnés dans le préambule de l'accord, mais ils ne sont pas considérés comme un élément essentiel de l'accord, ce qui signifie, vous le savez, qu'une violation grave systémique des droits humains ne pourrait pas entraîner une suspension partielle ou totale de l'accord.

J'ai une question, d'abord à M. Givron. Pensez-vous vraiment que l'on pourra changer les droits de l'homme en Chine par un accord sur les investissements ?

Une deuxième question, avant de terminer, au représentant de l'Union des entreprises wallonnes, M. Dehalu.

Ne faut-il pas, aujourd'hui, adopter un règlement, une législation, au niveau européen, sur la responsabilité de nos entreprises qui agissent en dehors de l'espace européen, l'objectif étant, bien entendu, que ces entreprises-là ne soient pas complices, notamment, de violation des droits humains ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. – Je vous propose de peut-être redémarrer dans le même ordre que les intervenants, si vous en êtes d'accord.

La parole est à M. Van Gheel.

M. Van Gheel, Directeur de la politique commerciale de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement. – Merci beaucoup pour les questions.

Commençons par la question sur la dépendance. Les réponses, quasi unanimes, au sein du Conseil de l'Union européenne étaient une diversification des chaînes d'approvisionnement. L'accord reste mais c'est compliqué.

Vous avez mentionné l'Afrique. Je mentionne aussi l'Amérique latine, où la Chine est devenue le premier partenaire commercial pour les pays en question.

C'est très difficile de chiffrer les investissements. Même si l'on a certains chiffres, c'est encore plus difficile de vraiment savoir ce qui est derrière. C'est pour cela justement que, au niveau de l'Union européenne, on a créé ce mécanisme de filtrage des investissements.

Pour l'instant, la Belgique ne dispose pas d'un tel mécanisme. Cela veut dire que, pour l'instant, c'est encore moi qui représente la Belgique dans ce comité

des experts. J'espère avoir bientôt un instrument au niveau belge, ce qui permet aussi d'avoir plus de connaissance, mais ce sont encore trop souvent les autres pays européens qui disposent d'un tel mécanisme qui parlent entre eux. On n'est pas nécessairement à la table ; ce qui est inquiétant.

La dépendance est déjà là, dans le sens où cet accord, justement, cherche à retravailler l'asymétrie qu'il y a entre les marchés chinois et les marchés européens.

Il y a plusieurs questions sur les relations entre les aspects commerciaux et les accords commerciaux et les droits humains. Je sais que Mme Martìn-Prat, vous a aussi mentionné le cas de la Corée. Je crois qu'il faut reconnaître que l'Union européenne a vraiment fait de son mieux pour peser, dans les pays tiers, sur les droits sociaux. On n'est pas nécessairement d'accord avec elle sur la décision du panel sur la Corée du Sud. Oui, on a obtenu gain de cause, mais il n'y a pas d'obligation légale de résultat.

Tout ce que l'on fait est contraignant, mais n'est pas nécessairement exécutoire. Au final, je crois que, grâce à l'accord commercial, grâce à la pression exercée par l'Union européenne, on a obtenu la ratification des conventions de l'OIT par la Corée, mais il faut faire mieux.

C'est très difficile de parler d'un instrument qui doit encore être présenté par la Commission sur la *due diligence*. Nous avons fait une contribution en tant que Belgique, avec le niveau fédéral, les entités fédérées. Ce n'était pas simple, cela nous a coûté aussi nos week-ends, pour moi, pour mes collaborateurs, mais je suis très content d'avoir, au final, cette contribution qui est disponible sur le site de la Commission. La Belgique plaide vraiment pour un instrument ambitieux.

Cela veut dire aussi que les entreprises des pays tiers qui travaillent sur le marché européen sont aussi soumises aux mêmes règles que nos entreprises. Ce n'est pas, comme vous l'avez mentionné, comme un instrument au niveau des Nations unies. Ici, vraiment, c'est une obligation. On espère que les autres pays de l'Union européenne et le Parlement européen – je n'ai pas de doute là-dessus, mais sur les autres pays de l'Union européenne, peut-être un peu plus – que cet instrument sera contraignant. Il s'agit d'un instrument de l'Union européenne qui travaille façon unilatérale. On n'a pas besoin de l'accord de la Chine pour imposer ces règles.

J'ai déjà fait le lien entre le contraignant et l'exécutoire qui manque en effet. C'est pour cela que, quand la Commission européenne a fait le compte, vers la fin de l'année dernière, nous avions espéré quelque chose de plus exécutoire et nous l'avions dit.

Pour l'aspect plus diplomatique, vous avez vu que, au niveau du Conseil, il y a ce mécanisme des sanctions. Il était important d'avoir une approche plus globale vis-à-vis de la Chine.

Pour le travail forcé, notre analyse est plutôt que l'on est en ligne avec les autres pays de l'Union européenne. C'est souvent la question de ce que l'on fait et quelles conclusions on tire. Si je parle des droits humains et du travail forcé au Comité pour la politique commerciale, tout le monde est d'accord, mais on ne prend pas nécessairement les mêmes conclusions dans toutes les capitales de l'Union européenne. Comme je l'ai dit, l'instrument sur le filtrage est les investissements permet justement de protéger les secteurs stratégiques. J'espère avoir un résultat rapide.

Monsieur Evrard, maintenant, l'avantage, c'est que l'on a cette plateforme de dialogue avec la Chine, c'est bien. Cela a été compliqué. On a encore, dans les mois à venir, une marge de manœuvre, mais cela veut dire que l'on doit travailler ensemble avec le Parlement européen et avec la société civile pour encourager les autres et leur dire que ce que l'on a dans le texte n'est pas suffisant. On attend vraiment un résultat sur les ratifications des conventions de l'OIT, on appelle cela la *preratification* – c'est ce que l'on a attendu aussi du Vietnam –, avant la conclusion même que le pays tiers, la Chine en l'occurrence, a fait le nécessaire pour la ratification.

Y a-t-il des sanctions commerciales possibles à ce stade ? Non, mais il y a une réflexion en cours. La Belgique plaide pour que le caractère exécutoire soit bien présent dans les accords commerciaux. La Commission européenne va demander une étude pour voir quelle est la meilleure façon pour rendre ce caractère des accords commerciaux plus exécutoire. Il y a les sanctions commerciales et il y a aussi la piste des sanctions pécuniaires.

La Chine est-elle un partenaire stratégique ? Vous l'avez dit que Mme Merkel s'est précipitée. Je crois surtout qu'il y avait une certaine nervosité parce que nos partenaires commerciaux principaux avaient déjà une relation commerciale avec la Chine. Le *regional comprehensive economic partnership* que la Chine avait négocié, sans son chapitre « Développement durable », d'ailleurs, avec les pays asiatiques a mis un peu de pression.

Dans toutes ces questions, ce que je n'entends pas, c'est le coût d'une non-action. Si l'on n'a pas cet accord avec la Chine, la situation sera-t-elle meilleure ? C'est une question que l'on doit se poser à chaque fois avec les accords commerciaux.

Pourquoi n'avons-nous pas attendu Biden ? Plusieurs États membres ont plaidé, au mois de novembre encore, pour attendre. Cela ne s'est pas fait, et Mme Merkel voulait absolument avoir l'accord. Le président Biden est prêt à travailler avec l'Union européenne, il faut en profiter et travailler, comme on

l'a fait dans le passé avec le Japon, pour voir comment on peut travailler sur cette influence chinoise.

J'ai parlé, lors de la question de Mme Grovonius, de l'influence de la Chine dans les pays tiers, mais il y a une influence grandissante chinoise au sein de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce, tout simplement parce que le président américain Trump s'est désengagé de cette organisation. Je trouve ceci très inquiétant.

Complice ? Il faut voir un peu. Les concessions de l'Union européenne dans cet accord étaient limitées. Les concessions ne dépassent pas le cadre de ce que l'on a déjà donné au sein de l'Organisation mondiale du commerce dans le cadre de l'accord sur le commerce des services, entre autres.

Comme je vous l'ai expliqué, on a fait certaines concessions, notamment pour les énergies renouvelables. Les chaînes de valeur connaissent certainement leurs limites. Je crois que, maintenant, la Commission européenne a reconnu ses limites. Je vous invite à lire la nouvelle communication de la Commission européenne qui sera débattue dans les semaines et dans les mois à venir. Dans l'introduction, il y a une réflexion sur la mondialisation en cours.

Maintenant, comment réindustrialiser l'Union européenne ? Ceci est un autre débat. Il y a, entre autres, les projets d'intérêts économiques communs que l'on cherche à mettre en place au sein de l'Union européenne. La position de la Belgique s'est axée autour des trois axes : l'accès au marché pour nos entreprises, l'intérêt du volet de la protection des investissements qui est complètement absent de l'accord au final et, évidemment, les conditions de concurrence équitable économiques, environnementales et sociales. En général, on définit la position au sein de ce que l'on appelle la DGE – la Direction générale des Affaires européennes – sur base de l'accord de coopération et les gouvernements des entités fédérées sont aussi autour de la table.

Sur ce dossier, il y a une grande unanimité. Il n'y a pas de discussions sur la position belge que l'on a définie – jusqu'à maintenant, parce que l'on va devoir se positionner de façon définitive.

Concernant la transparence des documents, cela prend toujours un peu de temps mais, au final, je crois que l'on peut trouver les documents utiles sur le site de la Commission européenne. Il y a aussi des fiches, car il est vrai que ces accords ne sont pas toujours très lisibles. Des fiches les accompagnent pour bien expliquer par secteur à quelle ouverture cela correspond.

Monsieur Beugnies, on voulait que l'accord aborde aussi la protection des investissements. Pour celle-ci, quand on travaille en tant que multinationale ou en tant que PME, ce sont les mêmes protections que l'on obtient. Il s'agit d'un accord d'investissement, ce qui ne se fait pas normalement pour les accords d'investissement, il y a des clauses sociales. On a justement cherché à utiliser cet accord comme levier aussi pour les droits sociaux.

Les autres questions, je les laisse avec plaisir aux camarades. Merci.

M. le Président. – La parole est à M. Dehalu.

M. Dehalu, Conseiller économique à l'Union wallonne des entreprises (UWE). – Merci, Monsieur le Président. Merci, Mesdames et Messieurs les Députés, pour les questions. Je vais essayer d'y répondre dans l'ordre.

Tout d'abord, Madame la Députée, sachez que je suis tout aussi frustré que vous sur la difficulté d'obtenir les statistiques. Les derniers chiffres que l'on a pu obtenir et ceux que je vous ai cités – et que je me ferai un plaisir de vous communiquer – viennent d'un consultant américain mandaté par la Commission. Je les ai contactés préalablement à cette audition, mais je n'ai pas eu plus de précision de leur part ni de réponse. Si jamais je devais en recevoir, sachez que je vous les ferai parvenir avec grand plaisir.

Au niveau de la localisation du siège de l'entreprise, c'est une question complexe. Dans certains cas, quand vous investissez en Chine, il y a des obligations de mettre votre centre de décision sur le territoire chinois, ce qui implique toute une série d'enjeux, notamment au niveau de l'espionnage industriel. On va y revenir dans le cadre de la question suivant qui m'a été posée.

Ce que prévoit, ce que profile l'accord à ce stade, c'est que, dans une série de secteurs, dans une série de domaines, cette obligation serait levée. Ce n'est pas systématique, cela fait l'objet de beaucoup d'exceptions, mais on pourrait investir en tant qu'Européen dans le cadre de filiales où vos informations stratégiques ne seraient pas forcément facilement accessibles.

Le point le plus important dans vos questions est évidemment la question de compréhension qui est à notre position globale. Le patronat wallon voit-il d'un bon œil un tel investissement ? Je pense que le mot est un peu fort. Si jamais je l'ai dit en ces termes, ma langue a dû fourcher. On a un accueil favorable à la démarche, qui vise à rééquilibrer autant que faire se peut la relation entre l'Union européenne et la Chine. C'est vraiment dans ce sens-là que l'appréciation du patronat va par rapport à cet accord.

Je ne vais pas me paraphraser par rapport à ma présentation. Il y a beaucoup d'enjeux, il y a beaucoup de choses qui ne sont pas claires ; néanmoins, on est face à un document qui a le mérite d'apporter un peu de rééquilibrage dans une relation singulièrement asymétrique. C'est en ce sens que nous encourageons la poursuite des discussions et l'aboutissement d'un accord le plus ambitieux et équilibré possible.

Au niveau de la *due diligence*, M. Van Gheel a pu y répondre. Je propose de passer à la question suivante, sauf si vous me détrompez.

Par rapport aux questions de M. Bierin, au niveau des transferts de technologie forcée et du lien avec l'espionnage industriel, c'est une véritable préoccupation de nos entreprises. Quand j'en discutais, il y a quelques mois encore, avec un de nos grands capitaines d'industrie quant à savoir dans quel état d'esprit on allait investir en Chine, il m'avait répondu qu'on y allait avec la peur au ventre, parce qu'il y a ce risque d'espionnage industriel sur place, il y a ce risque d'espionnage industriel en Europe et il serait naïf de penser que notre relation à cet égard avec la Chine est particulièrement équilibrée ou bienveillante. C'est un vrai problème. Il y a des outils sur lesquels la Commission travaille. L'accord qui nous occupe aujourd'hui en fait partie. Ce n'est pas le seul. Il y a des réponses à apporter. Pour nos entreprises, c'est un vrai sujet de préoccupation.

Au niveau de la question de l'asymétrie et de la nécessité de restreindre l'accès au marché européen aux investissements chinois, à nouveau, des outils se profilent. M. Van Gheel a plusieurs fois cité le projet de *screening*, la loi des *screenings* des investissements.

En ce qui concerne les questions de sécurité nationale et de sécurité publique, c'est certainement un outil intéressant. À nouveau, l'accord qui nous occupe aujourd'hui n'a pas vocation à régler tous les enjeux que l'on a avec la Chine. Il est concentré sur l'accès au marché chinois européen.

Faudrait-il limiter l'accès au marché européen sur des investissements stratégiques qui dépassent le cadre de la sécurité nationale et de la sécurité publique ? C'est le champ d'action du *screening* des investissements. La question, je vous avoue, est pertinente et mérite d'être posée. Y a-t-il des domaines stratégiques dans lesquels nous aurions intérêt, en tant qu'Européens, à garder une certaine fermeté dans l'ouverture de nos frontières ? La discussion est certainement pertinente. Je n'ai malheureusement pas de position, à ce stade, à vous proposer du côté du patronat.

Monsieur Evrard, vous m'aviez demandé, au niveau des entreprises, quel est le degré de préparation quand elles vont investir en Chine. Vous l'avez dit, nos entreprises sont petites – on a un tissu de PME – et sont souvent mal outillées, parce que le marché chinois, singulièrement, est extrêmement compliqué et opaque. À cet égard, l'accord a au moins le mérite d'apporter un début de solution. Il est clair que, quand on a une PME qui, pour des raisons diverses, décide d'aller investir en Chine, elle est généralement moins bien outillée que peuvent l'être des multinationales.

Cela renforce une nouvelle fois l'importance d'avoir cette discussion avec les autorités chinoises et d'arriver, dans la mesure du possible, à clarifier les règles et à offrir un champ de concurrence loyale pour nos entreprises sur le marché chinois et une capacité à y investir qui est la plus saine possible.

Est-on dépendant par rapport à la Chine ? C'est une question fondamentale. J'aimerais vous répondre que non, mais la réalité économique est ce qu'elle est. Les Chinois, aujourd'hui, au-delà des aspects de compétitivité, de coûts du travail, et cetera, ont développé une excellence industrielle que nous n'avons souvent plus.

Il est aujourd'hui illusoire de se dire que l'on peut être compétitifs, c'est-à-dire que l'on peut produire à des coûts qui permettent de fixer un prix de vente nous permettant de vendre nos produits, quand on est face à des concurrents chinois qui, d'une part, produisent moins cher et, d'autre part, produisent tout aussi bien certains types de produits, les produisent parfois mieux et produisent des biens que nous ne savons plus faire.

Je discutais également avec un entrepreneur qui me disait : « Si j'ai l'idée d'un produit, pour l'industrialiser en Europe, c'est extrêmement compliqué : je vais devoir faire face à toute une série de contraintes administratives, je vais devoir trouver des circuits de production qui n'existent pas forcément. Ce n'est pas évident ».

En Chine, vous allez à Shenzhen, vous savez développer votre idée en trois jours, vous avez des ingénieurs qui sont extrêmement disponibles, vous trouvez l'usine qui vous permet de le faire très rapidement et vous avez votre produit sur le marché en quelques jours. C'est une réalité qui explique qu'aujourd'hui, pour un certain nombre d'éléments de la chaîne de production, on doit faire avec la Chine ; à nouveau, dans des conditions qui ne sont pas optimales.

À la question « faut-il peser sur l'évolution sociétale en Chine au travers des accords ? », peut-être vais-je diverger un peu avec Mme Frangville à ce niveau-là, nous sommes assez persuadés qu'avoir ce type de point de discussion pour faire avancer, dans une mesure qui reste à préciser, nos valeurs fondamentales qui nous fédèrent en tant que société est indispensable.

Je me garderai bien d'aller plus loin dans le développement de cet argumentaire, n'étant pas spécialiste en la matière, mais il me semble que se déconnecter des pays qui ne respectent pas l'ensemble de nos valeurs n'a pas forcément pour effet de les faire adhérer à nos valeurs fondamentales. Je pense à la Russie, qui en est un bel exemple, mais je vous avoue la limite de mes connaissances en la matière.

Monsieur Desquesnes, par rapport à la coordination avec les États-Unis, merci de le relever, nous pensons que cela peut être une piste intéressante à poursuivre pour arriver à un cadre qui nous permettra d'être encore

plus forts. Joindre nos efforts avec les Américains en la matière aurait certainement du sens.

Quand on entend la Commission sur les raisons qui expliquent qu'ils ne l'ont pas fait, il y a évidemment des raisons politiques et ce n'est pas à moi de les commenter, mais il y a également des raisons pratiques. Il s'avère que, du côté de l'équipe de transition du président élu Biden, il n'était pas possible d'entrer en contact avec des entités étrangères, à l'époque de la période de transition. Le dialogue n'était simplement pas permis pour des raisons légales et législatives américaines.

Maintenant, des derniers rebondissements, la main était tendue par l'administration Biden. Nous sommes assez convaincus qu'il conviendrait de saisir cette main tendue pour être plus forts dans le champ des négociations.

À votre question relative à la compétitivité, je pense avoir déjà abordé quelques éléments par rapport à certains éléments de la chaîne de production. Malheureusement, nous ne sommes aujourd'hui plus compétitifs, pour les raisons que j'ai évoquées. Si l'on veut pouvoir continuer à exercer les activités économiques qui sont les nôtres – vous savez que l'on est dans des chaînes de valeurs intégrées, on est rarement sur des produits finis –, il faut composer avec la partie chinoise.

Votre question portait également sur le besoin pour notre économie de relocaliser la production sur notre territoire. Vous savez que, du côté de l'Union wallonne des entreprises, on est de fervents défenseurs de cette ligne. Par « relocaliser », on entend plutôt « localiser ». Relocaliser impliquerait que l'on a envoyé énormément de nos chaînes de production en Chine. Ce n'est pas tellement ce qui s'est passé, on n'a pas grand-chose à rapatrier ; le fait est que les activités de production se sont localisées en Chine au départ. Aujourd'hui, il convient de développer les technologies, les produits qui pourront être industrialisés sur notre territoire ; pour cela, il faut un cadre attractif et un contexte économique qui soient les plus adéquats possible. Cela dépasse de loin la discussion d'aujourd'hui, mais je serais ravi de venir vous en reparler.

La dernière question, Monsieur Sahli, concernait l'opportunité de mettre un règlement européen pour assurer que les entreprises européennes qui ont des activités en Chine respectent les mêmes valeurs qu'en Europe. Sans me prononcer sur l'instrument le plus adéquat pour y parvenir.

Ce que je peux vous dire des discussions que j'ai eues avec nos chefs d'entreprise concernant les valeurs est que – je pense avoir été insisté sur cet aspect-là dans ma présentation – nos entreprises sont particulièrement attentives au respect des valeurs qui sont les leurs dans l'ensemble de leur cadre de production.

Certes, elles vont en Chine pour avoir accès à des briques technologiques que nous n'avons pas et pour avoir à des éléments de compétitivité liés notamment aux coûts salariaux, c'est indéniable. Mais, dans l'énorme majorité des cas, elles sont très attentives à ce que ces activités de production se fassent dans les conditions de respect des droits du travail, des droits de l'homme et des considérations environnementales les plus sévères et applicables à leur propre production nationale.

À cet égard, comment mettre un cadre pour faire cela ? Je ne suis pas juriste international donc je ne pourrais pas vous dire dans quelle mesure c'est possible. Mais, ce qui est certain : en allant dans une direction différente, nos entreprises s'exposent à un risque d'image qui est extrêmement important. Imaginez que nous ayons une entreprise qui produise un produit alimentaire quelconque – ou n'importe quoi –, qu'il aille en Chine et que l'on se rende compte que c'est produit dans des camps de travail forcé, elle ferme le lendemain.

Donc, il y a quelque part un contrôle à ce niveau-là qui se fait de façon assez naturelle. Une nouvelle fois, nos entreprises dans leur totalité ou immense majorité sont très attentives à ces questions-là. C'était, pour être franc avec vous, un des points fondamentaux de la discussion que l'on a eue sur ce thème-là quand on les a interrogés.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, j'espère l'ensemble de vos questions.

M. le Président. – La parole est à Mme Frangville.

Mme Frangville, Chargée d'études chinoises et Coordinatrice du Centre de recherche sur l'Asie de l'Est à la Maison des sciences humaines de l'Université libre de Bruxelles (ULB). – Merci pour vos questions.

Je pense que je vais faire des réponses groupées plutôt que d'aller vers chaque individu.

Effectivement, pas plus que mes collègues ici, je n'ai les chiffres de la dépendance en termes d'investissement. Par contre, on a les chiffres qui viennent du commerce extérieur : en 2018, la Chine a importé plus de deux fois plus que ce que la Belgique n'a importé de la Chine. Ceci dit, ce sont des chiffres à nuancer parce qu'une grande partie des produits importés de la Chine vers la Belgique repartent vers d'autres pays européens, donc c'est là aussi des chiffres assez compliqués à avoir.

Mais là où la comparaison peut peut-être se faire – c'est juste une piste de réflexion – entre le commerce extérieur, l'importation, l'exportation et puis la question des investissements, ce sont les secteurs qui peuvent être visés par la Chine pour créer des dépendances plus importantes. Il y a évidemment le secteur technologique. Aujourd'hui, la Chine produit

énormément de méthodes base : l'aluminium, le zinc, le cuivre, le plomb, le nickel, et cetera. Entre autres, depuis les régions, comme la région ouïghoure d'ailleurs. Il y a une dépendance très claire en termes de matériau.

Peut-être aussi, une réflexion plus générale à lancer, et ce, sans avoir des chiffres précis : la dépendance symbolique qui se crée ou que la Chine essaie de créer avec les pays dans lesquels elle investit ou qu'elle laisse investir chez elle. Il faut aussi voir cela dans les deux sens. On crée souvent une dépendance qui va bien au-delà de l'économique et qui rentre très rapidement dans les sphères de la diplomatie et de la politique. C'est là que l'on rentre dans cette question du renforcement à travers les accords comme ceux-ci, de l'assurance internationale de la Chine par rapport à sa place sur l'échiquier mondial et une façon de la rassurer sur sa capacité à trouver des plateformes pour diffuser son modèle.

Cela rejoint la question qui a été posée sur la diplomatie actuelle qui est menée par la Chine, qui est une diplomatie extrêmement agressive, totalement inattendue. À un tel point que beaucoup de pays ne savent absolument pas comment réagir, tellement c'est grossier, tellement c'est ficelé. Alors, je confirme, c'est une diplomatie de ce que l'on appelle le « Loup guerrier ». On l'a nommée comme cela d'après un film chinois qui s'appelle le « Loup guerrier » dans lequel la Chine va sauver l'Afrique des envahisseurs occidentaux.

C'est un film qui a eu un succès énorme, qui joue sur la fibre nationaliste chinoise, mais qui essaie aussi de montrer que la Chine est aussi capable d'être proactive dans le déroulement d'un modèle sur l'échiquier international.

Cette diplomatie du « Loup guerrier » s'accompagne de campagnes de désinformation qui vont extrêmement loin, par le biais des plateformes comme Twitter, comme Facebook, qui sont des plateformes interdites en Chine, par ailleurs. Mais cela n'empêche pas les diplomates chinois de les utiliser.

Il y a une vraie posture qui consiste à dire que la Chine a passé une étape. La Chine n'a plus rien à apprendre des valeurs occidentales. C'est maintenant à l'occident d'apprendre de la Chine.

Dans son sillon, elle entraîne de nombreux pays d'Afrique, d'Amérique latine, cela a été évoqué tout à l'heure, d'Asie centrale, peut-être la Russie. Je connais moins bien les relations sino-russes actuelles. Donc elle entraîne dans son sillage un ensemble de pays qui ont des relations avec ce que l'on pourrait appeler l'« occident complexe », dû à une histoire coloniale, dû à un ensemble de relations passées et actuelles qui demandent peut-être des révisions.

Elle entraîne dans son sillage aussi des pays autoritaires forts économiquement. Je pense à l'Iran, à l'Arabie Saoudite, je pense à d'autres pays du Moyen-Orient.

Finalement, la guerre que mène la Chine aujourd'hui est une guerre virtuelle, mais c'est une guerre idéologique qui consiste à renforcer des blocs orient-occident où la Chine se positionnerait comme un moteur des valeurs alternatives à l'occident et elle réunit, de fait, énormément de pays derrière elle. C'est quelque chose d'assez frappant dans la situation actuelle.

Il faut bien comprendre – j'insiste – que Pékin ne voit plus ces rapprochements avec l'Europe ou avec les États-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et cetera, comme un rapprochement qui doit se faire en douceur à travers des négociations qui l'amènerait à faire des concessions absolues.

Non, la Chine n'attend pas d'être changée. La Chine a décidé de changer le reste. Donc, dans ce cadre, Pékin intervient, vous le savez, dans de nombreuses institutions internationales dans lesquelles elle essaie de faire passer des normes nouvelles basées sur ces conceptions qui sont des conceptions souvent ad hoc. Les droits humains, entre autres, encore très récemment.

À l'ONU, la Chine était sur le point de faire une nouvelle proposition sur la question des droits humains et puis si j'ai bien suivi, s'est retirée au dernier moment, mais en tout cas c'est là, c'est en suspens. La Chine a sa propre commission des droits humains, la Chine a sa propre définition des droits humains, et cetera. Et ce, dans d'autres institutions internationales normatives comme l'OMS, on l'a vu, et certainement aussi – je connais moins bien – dans des organisations comme l'OMC, et cetera.

Donc il y a une volonté chinoise de prendre un rôle proactif et de modèle sur l'occident.

Et là, vous demandiez tout à l'heure, Monsieur Beugnies, quels étaient les avantages pour la Chine en dehors de la question économique d'ouvrir son marché aux investissements européens de façon plus importante à travers cet accord.

Une autre porte que l'on ouvre avec la porte économique est encore une fois la porte politique et diplomatique. Il faut savoir que la Chine de Xi Jinping, depuis 2013, a remis au premier plan ce que l'on pourrait traduire du chinois : le « Front uni ».

Le Front uni c'est un ensemble de réseaux commerciaux, donc liés à des PDG, mais aussi des réseaux civils, donc liés à des ONG, à des étudiants, des associations étudiantes, des associations de chercheurs, et cetera.

Ce sont des réseaux qui servent de relais aux politiques et au parti pris de ce Parti-État qu'est

aujourd'hui Pékin. Dans les années 1990-2000, c'était limité à la diaspora chinoise pour l'essentiel. Donc, on avait des associations vitrines qui étaient censées appartenir à la société civile belge, par exemple, et qui étaient en réalité largement subventionnées par l'ambassade. Celles-ci intervenaient dans les médias, sur des plateformes civiles classiques, mais avec des partis pris évidents.

Aujourd'hui, cela s'est très largement répandu aussi au sein de la Belgique, chez des entrepreneurs, chez des académiques belges ou chez des chercheurs belges et cela vaut pour le monde entier.

La Chine a donc créé des relais extrêmement utiles pour diffuser ses idées, notamment ses idées sur ce qui est en train de se passer dans la région ouïghoure ou sur ce qu'il se passe à Hong Kong, et cetera. Elle utilise les arguments, qui étaient cités tout à l'heure, de soutien à l'impérialisme américain et la CIA qui serait derrière tout cela, et cetera.

Tout le monde est accusé de la même façon, journaliste, académique, et cetera, il n'y a pas d'exception possible dès lors que l'on contredit ce que le Gouvernement chinois avance.

Cela sert donc aussi à cela, quand on fait venir un entrepreneur belge à Shanghai, à Pékin ou à Shenzhen et qu'on lui offre des hôtels cinq étoiles – excusez-moi, je vais être très prosaïque –, mais quand on lui offre plusieurs nuits dans des hôtels cinq étoiles avec des banquets fantastiques, des assistants et des assistantes qui sont là en permanence pour le servir sur tout. On lui fait visiter la ville uniquement à travers des programmes bien structurés par l'administration locale pour que les coulisses de ce qu'il se passe en Chine ne lui soient pas accessibles. On lui fait découvrir de jeunes gens très enthousiastes et compétents, la plupart du temps, on crée évidemment des sensibilités chez ces personnes. Ces sensibilités vont ensuite être rapportées en Europe : « vous savez, la Chine, ce n'est pas comme on le dit, la Chine c'est fantastique, c'est puissant, ils peuvent faire tout ce que l'on ne peut pas faire ». Vous l'avez évoqué tout à l'heure, certains entrepreneurs le disent franchement, c'est la réalité. « Tout ce que l'on ne peut pas faire chez nous, mais que l'on peut faire là-bas, c'est fantastique ».

C'est comme cela que l'on crée des relais, tout simplement, qui ensuite viennent témoigner ici avec des informations tronquées uniquement récupérées depuis la Chine ; Chine qui compense généralement ses interventions à l'étranger par des étrangers en leur donnant des titres honorifiques, en leur accordant des privilèges, et cetera.

C'est aussi cela cette ouverture et je pense qu'il faut le savoir.

Pour terminer, j'aurais voulu ajouter quelque chose sur la question environnementale parce que c'est une chose qui intervient souvent et que j'entends depuis le début de la séance. Cela concerne notamment le respect des normes environnementales qui est important pour les entreprises belges.

Je pense à la thèse rédigée très récemment par une de mes doctorantes sur ce qu'elle appelait « l'autoritarisme environnemental ». Dans cette thèse, on voit très bien qu'en réalité, là aussi, le Parti-État utilise la fibre qui marche très bien à l'international environnemental pour imposer à nouveau des modèles qui sont loin de correspondre à des valeurs démocratiques comme celle que nous comprenons.

Par exemple, le fait que la Chine s'engage dans des questions environnementales, il faut aller voir un peu plus loin derrière ce que cela signifie sur place, sur la cooptation des ONG environnementales, sur la cooptation des activistes, sur toute une série de mécanismes qui sont mis en place pour créer tout autre chose qu'un environnement écologique favorable.

Une toute dernière chose, puisque j'ai la parole et que je cède évidemment la parole à mon collègue Philippe Givron.

En tant que simple académique, qui écoute ce qui a été dit jusqu'ici, je suis assez perturbée par ce que j'entends sur le fait qu'il est certain que nous n'allons par répondre à toutes les problématiques chinoises à travers cet accord. C'est la Chine qui a gagné, là, parce que c'est un argument chinois très fort de vouloir séparer la question commerciale de la question des droits humains, de la question du droit des travailleurs, de la question des droits environnementaux, et cetera. Je suis assez « fascinée », avec mes lectures académiques, d'entendre ce qui se passe dans la sphère politique. Je ne porte pas de jugement, mais je suis surprise de voir à quel point la Chine a avancé sur ces choses, où l'on peut dorénavant séparer les questions commerciales et les questions de droits fondamentaux comme une évidence et accepter finalement que d'autres questions se régleront plus tard dans d'autres contextes, avec d'autres outils et d'autres instruments qui restent, me semble-t-il, encore assez vagues.

M. le Président. – La parole est à M. Givron.

M. Givron, Coordinateur Chine chez Amnesty International Belgique francophone. – Je tiens à ajouter un petit mot pour la question de Mme Grovonius sur la dépendance en insistant encore une fois sur non seulement la dépendance économique, mais la dépendance entre l'économique et les droits humains chez nous. J'ai évoqué ces cas de pressions sur des journaux, sur des entreprises. On a de nombreuses anecdotes sur la BNP Paribas, par exemple, sur des clubs de football, de basket. On a une multitude d'exemples où la Chine fait pression à l'étranger par sa force économique, qui est évidemment extrêmement importante, pour saper la liberté d'expression chez nous.

C’est une forme de dépendance qu’il ne faut pas oublier à côté des autres.

Pour la question de M. Bierin, je suis vraiment très heureux d’essayer de répondre de façon assez complète. Tout d’abord, sur base de mon expérience personnelle, cela fait une trentaine d’années que je suis volontaire chez Amnesty et j’ai été récemment pendant trois ans membre du conseil d’administration d’Amnesty International Belgique francophone.

J’ai donc pu vivre de l’intérieur beaucoup de facettes de l’organisation et voir son processus de choix des dirigeants et administrateurs, tant au niveau local belge qu’au niveau international.

Je peux vous assurer que l’on a un fonctionnement extraordinairement démocratique, avec parfois sa complexité. Il y a une soixantaine de sections nationales Amnesty dans le monde et chaque pays a une voix pour décider de toutes les orientations majeures de stratégie d’Amnesty : les priorités, les budget et financement, et les *policies* qui déterminent notre fonctionnement.

Le financement est un point fort d’Amnesty par rapport à d’autres organisations. Au niveau de chaque section nationale, c’est très transparent. Par exemple, pour notre section, vous pouvez allez voir : près de 90 % du financement vient vient des cotisations, des dons et de legs de citoyens belges.

La seule contribution extérieure vient de la Communauté française pour notre contribution à l’éducation permanente, entres autres, pour les animations droits humains dans les écoles.

Il y a donc une indépendance totale.

Il faut aussi savoir qu’une bonne partie de l’argent récolté par les sections nationales, comme en Belgique, remonte pour financer le fonctionnement des équipes internationales, composées, entres autres, des chercheurs qui établissent nos rapports d’enquêtes. Ce financement par les sections nationales constitue donc l’essentiel des resources du mouvement.

Dans les statuts, je crois me souvenir que l’ordre de grandeur est d’accepter au total au maximum 20 % de financement par des fondations, c’est-à-dire par ce qui ne serait pas directement un financement citoyen. Amnesty est un mouvement citoyen de masse qui s’appuie sur 10 millions de membres et sympathisants actifs.

Concernant l’impartialité ou la neutralité, que l’on essaie absolument d’atteindre, cela se traduit aussi à travers notre attitude vis-à-vis des différents pays. On ne fait jamais de classement, sauf pour le nombre d’exécutions capitales, parce que cela mènerait à trop de discussions « politiques ». On s’occupe bien de tous les pays où l’on trouve qu’il y a des choses importantes à dénoncer.

Quand je regarde les moyens consacrés à la recherche, si je prends le total de ce qui se fait en Europe, je crois qu’il y aura un nombre comparable à ce qui est consacré à la Chine. C’est la même chose pour les États-Unis où Amnesty est très actif, surtout avec cette période liée à Trump. Nos moyens, hélas toujours limités, sont utilisés pour tenter de couvrir au mieux l’ensemble des pays.

Vous constaterez aussi sans doute que nos rapports sont en général extrêmement prudents. Nos outputs se basent sur une combinaison de recherches propres, avec, dans le monde, de l’ordre 200 personnes dédicacées aux études de terrain.

On utilise et analyse aussi un tas de sources extérieures pour recouper l’information. Quand nous sommes sûrs à 100 % de ce que l’on affirme, on le dit. Par exemple, pour la Chine, quand on parle d’internements massifs, de problèmes des enfants, et cetera, on est très clairs et assertifs.

Pour les autres problématiques où nous n’avons pas nous-mêmes pu faire la recherche sur le terrain – en Chine, souvent pour des problèmes d’opacité et d’accessibilité –, nous parlons au conditionnel avec différents degrés de probabilité. Par exemple, pour les questions de stérilisation, voire de travail forcé ou de trafic d’organes, on parle au conditionnel. On dit qu’il y a beaucoup d’éléments qui nous font penser que c’est plus ou moins fort vraisemblable et probable, mais on ne peut pas l’affirmer de la même façon que, par exemple, les internements massifs. Nous essayons donc d’être très nuancés pour assurer notre crédibilité.

Notre question clé, comme je l’ai évoqué dans mon exposé, c’est que, quand la Chine veut contrer des assertions ou des accusations, il y a un problème. On leur dit : soyez transparents, ouvrez les portes, tout simplement. Ils ne le font pas. Ce qui est, je trouve, extrêmement accablant ou suspect.

Pour répondre à la question de M. Sahli concernant la possibilité de changer les choses en Chine, reprenant le slogan auquel je crois, je dirai d’abord que je suis pessimiste par réalisme parce que, comme Mme Frangville l’a expliqué, il y a beaucoup d’éléments forts et inquiétants. Mais je suis optimiste par volonté, sinon je ne serais pas chez Amnesty International.

On a vu parfois des situations évoluer de façon très curieuse, très brutale et imprévisible dans certains pays. Je pense aussi que ce que nous faisons à Amnesty, comme vous en travaillant ces questions, c’est indirectement supporter les gens qui, en Chine, essaient de réagir ou sont victimes. Nous avons des témoignages, et c’est très important. Le support moral que l’on peut leur donner, en mettant en lumière leur existence et en plaidant pour leur cause, ce n’est pas du tout négligeable du point de vue humain.

Amnesty, pour préserver son impartialité, ne demande en général pas de sanctions ou de boycotts pour un pays particulier. Par contre, nous croyons en la force d'une approche multilatérale d'adhésion aux traités, comme peut-être ce traité d'investissement est une occasion de faire passer plus l'adhésion à des traités contraignants – ici, le droit du travail – et qui donnent du concret aux droits humains et aux possibilités de vérification.

Encore une fois, je répète l'importance cruciale pour nous de cette directive européenne sur le devoir de vigilance qui pourrait définitivement faire avancer les mentalités.

J'ai envie de comparer à ce qui s'est discuté il y a 200 ans sur l'esclavage. Je crois que le type de débat que l'on a sur l'éthique dans les affaires, à travers l'élaboration de cette directive européenne, mais qui a une ambition de faire tache d'huile, est vraiment crucial.

Si l'on est cohérents avec nous-mêmes et avec nos valeurs, et si l'on va jusqu'au bout de ce processus, vis-à-vis de la Chine et de tous les pays partenaires, la mise en application sera en quelque sorte une heure de vérité.

Je vous remercie et j'espère avoir répondu à toutes les questions.

M. le Président. – Merci beaucoup à tous les quatre. Je me retourne vers mes collègues.

La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Très rapidement, Monsieur le Président. Merci, Monsieur Givron, pour votre réponse. Je n'en doutais pas vraiment, mais je pense que c'est utile de l'avoir noir sur blanc dans nos rapports.

Madame Frangville, je tiens à vous assurer que, pour nous, il ne faut absolument pas séparer les enjeux économiques des enjeux des droits humains. J'espère que ce n'est pas l'impression que vous retenez des débats d'aujourd'hui. Je n'ai pas l'impression que mes collègues parlementaires aient avancé cette position, mais je la répète et je tenais à vous rassurer sur ce point.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je remercie les différents intervenants pour les compléments de réponse qu'ils nous ont apportés.

C'est maintenant à nous, en tant que parlementaires, de « poigner » dans le dossier. C'est ce que nous faisons déjà depuis quelque temps au sein de cette commission.

Il est évident – et votre réponse, Monsieur Van Gheel, va nous y encourager – que nous retournerons vers le ministre-président du Gouvernement wallon pour nous assurer que les échanges que nous avons ici se traduisent par une prise de position de la Wallonie au sein du processus de décision et de participation belge au système européen qui devra se prononcer sur l'évolution de ce texte.

Ce que vous nous avez dit aujourd'hui nous confirme une certaine direction qui n'est pas très favorable au soutien à l'accord Union européenne-Chine.

M. le Président. – Il me reste à vous remercier pour le temps que vous nous avez consacré et pour l'explication.

Il est toujours utile de voir que le commerce en Chine est vu davantage comme une action politique que comme la simple augmentation du produit intérieur brut. J'en resterai là en ma qualité de président, car je trouve que j'en ai déjà dit assez.

Je vous remercie et je vous souhaite une bonne fin d'après-midi.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – Il convient d'organiser nos futurs travaux.

J'ai été saisi de la demande d'un groupe qui souhaiterait continuer nos travaux sur l'accord global Union européenne-Chine en invitant un membre de l'AWEx, l'Agence wallonne à l'exportation, et par ailleurs le commissaire européen à la Justice, M. Reynders, justement pour faire le point et la prise en compte des droits humains dans cet accord global entre la Chine et l'Union européenne.

S'il y avait une demande pour un troisième intervenant, nous pourrions le faire. Vous savez que je tiens à ce que l'on ne dépasse pas le nombre de quatre pour garder l'aspect tout à fait utile de nos échanges. Nous pourrions le faire le 1er avril.

Nous avions parlé la dernière fois d'une hiérarchie des travaux. Je n'ai pas reçu de proposition ni du groupe cdH ni du groupe PTB. La proposition pourrait être d'aborder la politique industrielle et d'innovation de l'Union, ensuite de parler des fonds structurels européens et enfin de la politique numérique de l'Union. Je vais écrire à tous les groupes avec la proposition qui vient d'être faite. Étant donné que nous aurons une session le 1er avril avec des auditions sur l'Union européenne et la Chine, nous avons 15 jours pour mettre au point et échanger. Le secrétariat va vous adresser les différents points.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je vous remercie, Monsieur le Président, pour le résumé et l'énoncé des thématiques.

Mon groupe partage ce qui a été déposé par les autres groupes.

Nous regrettons qu'un aspect ait disparu de la liste, celui d'une directive en projet, dont nous avons déjà beaucoup parlé, sur le devoir de vigilance. Est-ce un sujet qui a volontairement été exclu de la liste ?

M. le Président. – Je suis incapable de répondre à votre question, mais je vois que M. Bierin, quant à lui, a levé la main ; peut-être pas pour répondre à cette question. Si vous en aviez terminé…

M. Desquesnes (cdH). – Non, pas tout à fait, Monsieur le Président.

M. le Président. – S'il vous plaît ?

M. Desquesnes (cdH). – Je n'avais pas tout à fait terminé.

M. le Président. – Terminez, excusez-moi.

M. Desquesnes (cdH). – Dans la mesure où l'on invite le 1er avril le commissaire européen, M. Reynders, sur le sujet Chine-Europe, ne pourrait-on pas étendre et profiter du fait que l'on n'a que deux personnes pour également évoquer ce projet de directive qui me semble au cœur des enjeux que nous évoquons ?

M. le Président. – La parole est à M. Bierin.

M. Bierin (Ecolo). – Je voulais proposer, s'il reste un peu de place dans l'horaire de ces auditions, il me semble que l'on a sur le territoire wallon, et donc elle est de toute façon invitée à notre séance, la députée Saskia Bricmont, qui est issue de la Région wallonne, députée européenne, et qui siège comme membre effective à la Commission du commerce international du Parlement européen, et qui est rapporteuse d'ailleurs sur certains enjeux.

Il me semblerait intéressant de pouvoir l'inviter spécifiquement sur cet enjeu-là, même si l'on sait que nos députés européens de Belgique francophone sont de toute façon invités à nos réunions.

M. le Président. – Nous les avons déjà invités, parfois spécifiquement, s'il n'y a pas d'objection, nous allons également l'ajouter, et je suggérerai, dans le programme des travaux, que l'on aborde cette question dès le 1er avril.

Souhaitez-vous que quelqu'un vienne la présenter ?

M. Desquesnes (cdH). – J'ai remarqué que c'était toujours mieux si l'on avait effectivement, avant de commencer l'examen avec les auteurs, quelqu'un qui vient planter le décor.

M. le Président. – Nous allons regarder si nous pouvons trouver quelqu'un de la Commission ou de la Représentation permanente qui pourrait venir faire une première présentation le 1er avril.

Je peux considérer que j'ai un consensus sur ce point.

La commission a décidé de procéder jeudi 1er avril 2021 à l'audition :
- de M. Reynders, Commissaire européen à la Justice ;
- d'un représentant habilité de l'Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers, AWEx ;
- de Mme Bricmont, Députée européenne.

J'en termine le Comité européen des régions adopte chaque année une résolution reflétant les attentes des régions et des villes de l'Union concernant le programme de travail de la commission pour l'année suivante.

J'ai été invité par le président du Comité européen des régions ainsi que le président de la Conférence des assemblées législatives à procéder à des échanges concernant le programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2022. Le fruit de nos échanges sera transmis au Comité européen des régions qui en tiendra compte dans sa résolution annuelle.

Comme l'année dernière, je propose que nous répondions favorablement à la demande et que nous procédions à des échanges à l'occasion d'une réunion qui suivra la réception des documents de travail qui nous sera communiquée par le comité européen des régions. Il s'agira peut-être de celle du 1er avril, mais nous n'en savons encore rien.

Je tenais simplement à vous avertir que cela nous arrivera aussi vite qu'ils nous le transmettront, cela ne dépend pas de nous.

Le devoir de diligence des entreprises

M. le Président. – La commission a décidé de procéder jeudi 1er avril 2021 à l'audition :
- d'un représentant habilité de la Commission européenne ;
- d'un représentant habilité de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Union européenne.

La politique industrielle et d'innovation de l'Union européenne

M. le Président. – La commission a décidé de procéder jeudi 29 avril 2021 à des auditions.

Les Fonds structurels européens (FEDER et FSE)

M. le Président. – La commission a décidé de procéder jeudi 27 mai 2021 à des auditions.

La politique numérique de l'Union européenne

M. le Président. – La commission a décidé de procéder jeudi 10 juin 2021 à des auditions.

Projet « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux » du Comité européen des régions et de la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE)

M. le Président. – La commission a décidé de transmettre une contribution au Comité européen des régions.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 35 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Jean-Christophe Dehalu, Conseiller économique à l'Union wallonne des entreprises (UWE)
M. François Desquesnes, cdH
M. Yves Evrard, MR
Mme Vanessa Frangville, Chargée d'études chinoises et Coordinatrice du Centre de recherche sur l'Asie de l'Est à la Maison des sciences humaines de l'Université libre de Bruxelles (ULB)
M. Philippe Givron, Coordinateur Chine chez Amnesty International Belgique francophone
Mme Gwenaëlle Grovonius, PS
Mme Sabine Laruelle, MR
M. Jean-Claude Marcourt, Président
M. Mourad Sahli, PS
M. Patrick Van Gheel, Directeur de la politique commerciale de l'Union européenne et de l'Organisation mondiale du commerce au Service public fédéral Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement

ABRÉVIATIONS COURANTES

AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CALRE	Conférence des assemblées législatives régionales d'Europe
CIA	Central Intelligence Agency (Agence centrale du renseignement)
COREPER	Comité des représentants permanents (Union européenne)
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
DGE	Direction générale Coordination et Affaires européennes
FEDER	Fonds européen de développement régional
FSE	Fonds social européen
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PDG	président-directeur général
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
SPF	service public fédéral
TPE	très petite(s) entreprise(s)
UE	Union européenne
US	United States (États-Unis)
USA	United States of America (États-Unis d'Amérique)
UWE	Union wallonne des entreprises